



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8649^e séance

Mardi 29 octobre 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Matjila/ M ^{me} Pandor/M ^{me} Mapisa-Nqakula	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M ^{me} Müntefering
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M ^{me} Gueguen/M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers une mise en oeuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800)

Lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/801)

* Nouvelle publication, le 5 novembre 2019, pour raisons techniques

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800)

Lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/801)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Albanie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, Pays-Bas, République de Corée, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine

pour les femmes, la paix et la sécurité, M^{me} Lina Ekomo, du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation et du Réseau des femmes d'influence en Afrique, et M^{me} Alaa Salah, militante de la société civile et dirigeante communautaire.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également M^{me} Clare Hutchinson, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, S. E. M^{me} Mara Marinaki, Conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes et de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité au Service européen pour l'action extérieure, S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, et M^{me} Amarsanaa Darisuren, Conseillère principale pour les questions de genre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/800, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, et sur le document S/2019/801, qui contient une lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2019/841, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Afrique du Sud, l'Arménie, l'Australie, le Canada, le Danemark, les Émirats arabes unis, la Géorgie, l'Indonésie, l'Irlande, la Jordanie, le Libéria, la Macédoine du Nord, le Maroc, la Norvège, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, Saint-Marin, la Suisse, la Tunisie, la Turquie et l'Uruguay.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2493 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration sur la résolution que nous venons d'adopter.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis s'associent aux autres États Membres qui appuient la résolution 2493 (2019), sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuons d'attacher une grande importance à cette question. Je félicite l'Afrique du Sud de l'esprit de coopération avec lequel elle a dirigé ce processus.

Toutefois, la résolution renvoie à des documents précédents qui mentionnent la santé sexuelle et procréative. Je signale que nous ne pouvons accepter aucune référence à la santé sexuelle et procréative ou à l'interruption de grossesse réalisée en toute sécurité ou toute formulation qui promouvrait l'avortement ou suggérerait un droit à l'avortement. Les États-Unis ont expliqué clairement à maintes occasions, eu égard au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et à son rapport, qu'ils ne reconnaissent pas l'avortement en tant que méthode de planification familiale et qu'ils ne l'appuient pas non plus dans le cadre de leurs initiatives d'aide aux femmes à travers le monde. L'ONU ne doit pas prendre le parti de promouvoir ou de suggérer un droit à l'avortement, que ce soit dans le cadre de ses activités humanitaires ou de développement.

Une nouvelle résolution sur les femmes et la paix et la sécurité est l'occasion de souligner l'immense risque personnel que courent les femmes et de mettre en exergue les efforts visant à appuyer et à protéger les femmes qui œuvrent en faveur de la paix. Il nous plaît de constater que cette résolution contient des éléments du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

relatifs au maintien de la paix car, comme nous le savons tous, les femmes améliorent l'efficacité des missions de maintien de la paix.

Néanmoins, la résolution ne va pas jusqu'à mobiliser tout le poids et l'appui du Conseil en faveur des femmes qui mettent chaque jour leur vie en danger afin de renforcer la paix. La résolution omet également des aspects essentiels de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui fait partie de l'initiative Action pour le maintien de la paix et souligne que les États Membres doivent veiller collectivement à la prise en compte des questions de genre à toutes les étapes des processus de paix.

Bien que nous nous félicitions que la résolution mentionne la stratégie en faveur de la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, nous sommes déçus qu'elle ne mette pas en lumière les aspects de la stratégie qui visent à augmenter le nombre de femmes au sein des contingents militaires et des effectifs de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À titre individuel, nous devrions tous prendre des mesures pour combattre les obstacles persistants auxquels sont confrontées les femmes qui contribuent au maintien de la paix et pour vaincre ces obstacles au sein de nos systèmes. Nous exhortons de nouveau tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à adopter et promouvoir des politiques pour atteindre ces objectifs.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a été heureux de voter pour la résolution 2493 (2019), que l'Afrique du Sud a proposée aujourd'hui, et il vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, des efforts que vous avez consentis pour obtenir un consensus au Conseil sur cette résolution. Nous saluons également les efforts de votre mission.

Nous nous félicitons que la résolution soit axée sur la mise en œuvre. La mise en œuvre est la principale priorité du Royaume-Uni en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité alors que nous approchons du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'année prochaine. Nous estimons que la résolution adoptée aujourd'hui représente l'impulsion finale que le Conseil doit donner en matière de mise en œuvre. Le Royaume-Uni estime que nous devons dorénavant nous employer à concrétiser l'ambition du cadre intégral que constituent les résolutions existantes sur les femmes et la paix et la sécurité et ne pas produire de textes supplémentaires.

En ce qui concerne le texte à proprement parler, nous approuvons le fait qu'il confirme l'appel du Conseil à la pleine – et j'insiste sur le mot « pleine » – mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et encourage les États Membres et les organismes des Nations Unies à s'engager davantage et à renforcer leur appui à la société civile.

L'accent mis sur la pleine mise en œuvre – et j'insiste encore une fois sur « pleine » – est essentiel. Les lacunes dans ce domaine sont visibles sur toute l'étendue du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous n'avons pas observé de progrès suffisants pour ce qui est de garantir la participation véritable des femmes, d'augmenter le nombre de femmes qui participent au maintien de la paix ou de lutter efficacement contre la violence sexuelle liée aux conflits.

Quoi qu'il en soit, il faut que les services de santé sexuelle et procréative soient pris en compte. Je sais que tous les États Membres ne sont pas d'accord sur ce point, mais du point de vue du Royaume-Uni, les services de santé sexuelle et procréative représentent un élément vital des services publics fournis aux femmes dans tous les pays et sont essentiels pour faire en sorte que les femmes puissent réellement jouer un rôle dans l'édification de leurs pays sur un pied d'égalité. Nous nous félicitons que la résolution appuie la mise en place de conditions sûres et favorables pour la société civile, et souligne l'importance du financement, qui nous paraît essentiel pour que les organisations et les personnes puissent faire leur travail sans ingérence et sans crainte.

Toutefois, je me dois de souligner que le Royaume-Uni a été déçu que le Conseil ne saisisse pas cette occasion pour rédiger une résolution de portée plus ambitieuse.

Premièrement, nous estimons que la résolution aurait franchi un nouveau cap si elle avait mentionné expressément les défenseuses des droits de la personne, leur protection et leur sécurité. Le travail qu'accomplissent les défenseuses des droits de la personne est essentiel au fonctionnement de la démocratie ainsi qu'au maintien et à l'instauration de la paix.

Deuxièmement, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de reconnaître plus généralement le rôle que joue la société civile dans la mise en œuvre. Nous parlons beaucoup de mise en œuvre durant les réunions et les événements organisés à New York, mais c'est à la société civile, en particulier les femmes au niveau local,

qu'il revient de concrétiser les résolutions du Conseil sur le terrain. Elles sont en première ligne, et il importe de les reconnaître et de les soutenir davantage pour apporter des changements plus importants et plus réels.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : La Belgique félicite l'Afrique du Sud pour l'adoption de la résolution 2493 (2019), sur les femmes et la paix et la sécurité. Notre vote positif reflète l'engagement absolu de mon pays en faveur de ce programme et de l'autonomisation des femmes. À la veille du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous saluons l'accent mis sur l'importance de la mise en œuvre de nos engagements conjoints.

Cependant, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible aujourd'hui d'adopter une résolution qui souligne le rôle clef des défenseurs des droits de l'homme dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous regrettons aussi que le Conseil ne soit pas en mesure aujourd'hui d'appeler les pays à adopter des mesures de protection de la société civile et à sauvegarder la pensée critique et la liberté d'expression.

Comme lors de débats précédents du Conseil sur des thématiques connexes, nous tenons également à souligner qu'il est évident que la mise en œuvre complète des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité signifie la pleine mise en œuvre de toutes les dispositions de toutes les résolutions du Conseil relevant de ce point de l'ordre du jour, y compris les dispositions sur la santé sexuelle et reproductive.

Dans cet esprit, nous sommes impatients de travailler avec tous les membres au cours de l'année du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

M^{me} Müntefering (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Afrique du Sud d'avoir souligné l'importance de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans la résolution 2493 (2019) que nous avons adoptée aujourd'hui. Ce faisant, le Conseil de sécurité a une fois de plus mis en exergue le rôle crucial qu'il attache à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à la prévention, aux processus de paix, aux secours et au relèvement. C'est la dixième fois que le Conseil de sécurité adopte une résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, une thématique qui est une priorité pour l'Allemagne depuis la toute première fois, il y a maintenant 19 ans. Nous convenons que la mise en œuvre est essentielle pour

réaliser des progrès, mais il nous reste beaucoup de chemin à parcourir.

Cette résolution nous rappelle qu'en tant qu'États Membres, nous avons l'obligation de redoubler d'efforts pour assurer la pleine application de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions ultérieures qui font partie du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, avec toutes leurs dispositions. La résolution met en lumière un élément crucial de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à savoir le rôle de la société civile. Les organisations non gouvernementales internationales et locales, les femmes qui, à titre formel ou informel, exercent des responsabilités au sein des communautés, les agentes de la consolidation de la paix, les actrices politiques et les défenseuses des droits de la personne jouent tous un rôle indispensable dans la mise en œuvre de ce programme.

Nous sommes vivement préoccupés par les attaques et les représailles visant les militantes, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile en général, ainsi que par les efforts concertés déployés par certains États pour faire reculer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et revenir sur l'universalité de tous les droits de la personne. Nous nous tenons aux côtés de nombreux États Membres du Conseil et de l'ONU, comme nous l'avons entendu de la bouche des représentants de la Belgique et du Royaume-Uni, ainsi que de la société civile pour résister à ces efforts.

M^{me} Gueguen (France) : La France remercie l'Afrique du Sud pour ses efforts dans un contexte difficile et se félicite de l'unité du Conseil de sécurité. C'est une victoire au bénéfice du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui aura 20 ans l'an prochain. La France se réjouit que la résolution 2493 (2019) appelle à une mise en œuvre complète de toutes les résolutions du programme, qui se renforcent mutuellement et auxquelles la France est attachée dans toutes leurs composantes.

Nous aurions souhaité que le rôle de la société civile et des femmes défenseuses des droits de l'homme soit pleinement reconnu. Comment, en effet, envisager la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sans la société civile, sans ces femmes qui sur le terrain remettent en cause le statu quo pour exiger le rôle qui leur revient?

Il est regrettable que le Conseil continue de passer sous silence la question cruciale de la santé et des droits

sexuels et reproductifs, sans lesquels l'autonomie des femmes reste un vœu pieu et sans lesquels on ne peut répondre aux besoins les plus élémentaires des victimes de violences sexuelles à travers le monde.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer que la France continuera de soutenir la mise en œuvre complète et exigeante du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela passera par la mise en œuvre de l'acquis dans son intégralité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il ne fait aucun doute que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est l'une des principales priorités de l'ONU dans son ensemble. Nous le voyons dans l'adoption d'un grand nombre de résolutions par le Conseil de sécurité, notamment la résolution 1325 (2000), qui fait date, et les nombreuses décisions qui y ont donné suite. Nous le voyons dans la reconnaissance mondiale du rôle central que les femmes doivent jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Et nous le voyons lorsque nous sommes réunis pour discuter de la question. C'est toujours à ce moment-là qu'il y a le plus de monde dans la salle et que la liste des orateurs est la plus longue. C'est aussi le cas aujourd'hui.

Compte tenu de cet appui fort et de cette compréhension commune, on serait en droit de penser que les choses s'améliorent considérablement. Mais la triste réalité est – et il faut le dire franchement – que l'engagement qui est toujours reflétée autour de cette table ne se traduit pas par de véritables changements dans le monde. Ils ne se produisent pas assez vite ou ne vont pas assez loin. Ils sont trop lents pour les femmes et les filles dont la vie en dépend, ils sont trop lents pour l'efficacité de nos efforts dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Près de deux décennies après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes sont toujours exclues de nombreux processus politiques et de paix. Les accords de paix sont adoptés sans dispositions tenant compte des besoins et des priorités des femmes et des filles. Seul un malheureux 0,2 % du total de l'aide bilatérale destinée à des interventions dans des situations précaires et des situations de conflit est versé à des organisations de femmes. Les défenseuses des droits de la personne, les travailleuses humanitaires et les agentes de la consolidation de la paix font face à des attaques sans

cesse plus nombreuses. Les violences sexuelles et fondées sur le genre continuent d'être utilisées comme armes de guerre, tandis que les personnes qui y survivent n'ont accès à aucune forme de justice ou de soutien. Rien que cette année, des millions de femmes et de filles ont eu besoin de services vitaux de santé sexuelle et procréative et, pour des millions d'autres, il a fallu intervenir pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre les visant. Il existe également un nombre croissant de groupes armés pour lesquels l'inégalité entre les sexes est un objectif stratégique et qui font de la misogynie une partie intégrante de leur idéologie fondamentale. Et, bien sûr, nous savons que les femmes et les filles continuent de subir les conséquences des conflits de manière générale. Pour ne citer qu'un exemple, dans le nord-est de la Syrie, nous avons vu des milliers de femmes et d'enfants fuir les dernières violences. Malgré cette triste litanie, nous ne baisserons pas les bras. C'est pour moi une priorité absolue.

Nous pouvons faire état d'au moins quelques progrès. Au Yémen, où les femmes étaient absentes des cycles de consultations formelles, mon envoyé spécial a constitué un groupe consultatif technique de femmes yéménites pour garantir la prise en compte de leurs différents points de vue. En Guinée-Bissau, les femmes ont joué un rôle direct pour sortir de l'impasse politique l'année dernière, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Elles ont ainsi mené une mobilisation sans précédent en faveur de lois sur la parité exigeant un minimum de 36 % de femmes sur les bulletins de vote et ont joué un rôle clef dans le succès des élections de cette année. Il y a eu un nombre record de candidates et d'électrices, et le pays est parvenu à la parité dans les postes ministériels. En Syrie, environ 30 % des membres de la nouvelle Commission constitutionnelle sont des femmes, dont certaines font partie du Conseil consultatif des femmes qui œuvre pour la paix depuis plusieurs années.

À l'ONU, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix mettent en œuvre une politique nouvelle et plus rigoureuse sur les femmes et la paix et la sécurité. Tous les chefs des missions politiques spéciales et mes envoyés spéciaux sont priés de rendre compte régulièrement de l'action qu'ils mènent pour promouvoir la participation directe des femmes à toutes les étapes des processus de paix, de manière qu'elles aient une influence sur les résultats. Un objectif relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité fait désormais partie de tous les contrats de mission des hauts responsables

concernant les mandats de paix et de sécurité. Dans nos opérations de maintien de la paix, nous nous employons à mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et à accroître la participation des femmes. Les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été réduits de moitié, et nous sommes enfin en train d'obtenir des résultats s'agissant du pourcentage de femmes dans les composantes militaire et de police de nos opérations. J'ai nommé beaucoup plus de femmes Cheffe ou Cheffe adjointe de mission, et nous prenons des mesures d'exception pour parvenir à la parité des sexes.

Le programme sur les femmes et la paix et la sécurité compte parmi les huit piliers prioritaires de notre initiative « Action pour le maintien de la paix », qui a été entérinée jusqu'ici par plus de 150 pays. J'ai également demandé aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales d'améliorer leur surveillance et leur signalement des menaces et de la violence contre les militants, y compris les femmes défenseurs des droits de la personne, et de faire en sorte qu'elles soient intégrées aux signes avant-coureurs de l'intensification d'un conflit ou d'une instabilité. En l'absence d'une analyse des questions de genre, nous nous basons sur des informations partielles et ne sommes pas en mesure d'anticiper les signes précurseurs ni d'y répondre efficacement.

Aujourd'hui, nous prenons acte aussi bien des progrès réalisés que de tout ce qu'il nous reste à faire. Lorsque nous ne sommes pas à la hauteur, les femmes, les filles et tous les membres de la société en subissent les conséquences. Si nous n'agissons pas sur les droits des femmes ou sur les principes qui sous-tendent le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, cela s'accompagnera de coûts énormes. Faisons en sorte, ensemble, de faire évoluer la rhétorique en place et d'améliorer, par la mise en œuvre, la situation sur le terrain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mlambo-Ngcuka.

M^{me} Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : Un même message est porté par les femmes qui ont été touchées par un conflit et par les acteurs qui se préoccupent des questions relatives au programme sur les femmes et la paix et la sécurité – qu'il s'agisse des femmes de l'Afghanistan, de la Libye, du Soudan, du Burundi, des Philippines, de la République démocratique

du Congo, du Yémen ou de la Colombie; qu'il s'agisse des femmes kurdes ou yézidiennes, des jeunes femmes qui sont ici cette semaine ou des coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité dans différents pays; ou bien qu'il s'agisse des femmes soldats de la paix, comme celles venant d'Afrique du Sud, qui nous ont fait part hier de leurs histoires émouvantes, en insistant sur la nécessité d'augmenter le nombre de femmes en tenue. Ce message commun, lancé haut et fort, est que les progrès sont trop lents, que la volonté politique n'est pas assez forte et que le refus de tenir compte des besoins et des intérêts des femmes menace les progrès que nous avons réalisés et éloigne toujours plus celles qui ont le plus besoin de notre détermination et de notre appui. Et tout cela survient malgré les bonnes paroles, malgré les accords, malgré les discussions et malgré les manifestations. Le changement n'est pas aussi réel qu'il devrait l'être.

Alors que je prends la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, je demande instamment que l'appel de ces femmes soit entendu. Tandis que nous examinons le rapport du Secrétaire général (S/2019/800), nous devons nous efforcer de combler l'écart entre les paroles et les actes, comme l'a dit le Secrétaire général. Nous avons beau être d'accord sur de nombreux points, notre bilan collectif ne montre pas les résultats que nous devrions avoir. Le contraste est saisissant entre le soutien qu'expriment les États Membres et les organisations régionales et internationales au programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité, et la réalité.

La corrélation entre l'inégalité de genre et la propension d'une société aux conflits civils ou aux conflits entre États est désormais bien établie. Le lien entre la participation des femmes et une paix plus durable est lui aussi établi. Pourtant, nous vivons encore dans un monde qui tolère et excuse le fait que les femmes soient toujours exclues des processus et institutions politiques et relatifs à la paix. La misogynie violente est en hausse. Des niveaux records de violence politique prenant les femmes pour cible sont recensés. La violence sexuelle continue d'être utilisée comme une arme de guerre et de terreur, et celles qui y survivent se retrouvent sans justice ni soutien, d'autant que le soutien dont elles ont besoin est parfois même minimisé par les décisions que nous prenons ici. Après un conflit, le relèvement économique des femmes se limite essentiellement au microcrédit et aux micro-entreprises, alors que la reconstruction à grande échelle est dominée par les hommes et profite massivement aux hommes. Les appels répétés des organisations féministes en

faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et d'une réduction des dépenses militaires pour privilégier l'investissement social restent sans réponse. Il semble plus facile d'utiliser des armes que de fournir de l'eau salubre et de l'énergie, ou de guérir les femmes du nord-est du Nigéria de la terreur récurrente, comme l'a noté la semaine dernière la Sous-Secrétaire générale Åsa Regnér. La liste des exemples de populations qui devraient bénéficier de cette résolution, mais qui n'en tirent aucun avantage, est beaucoup trop longue.

L'an dernier, le Secrétaire général a chargé ONU-Femmes de commander une évaluation indépendante des progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des recommandations relatives à l'égalité des genres issues des trois examens que l'ONU a consacrés à la paix et la sécurité en 2015. Les conclusions de cette évaluation sont résumées dans le rapport du Secrétaire général. Parmi les recommandations qui visaient spécifiquement l'ONU, 50 % ont été appliquées ou sont en cours d'application et 10 % accusent un recul ou une absence de progrès. Entre 1990 et 2018, moins de 20 % des accords de paix comportaient des dispositions relatives aux femmes ou à l'égalité des genres et, l'an dernier, aucun des accords conclus dans le cadre des processus menés sous l'égide des Nations Unies n'incluait de telles dispositions. Les processus dirigés par l'ONU sont également appuyés par les États Membres; c'est pourquoi, ensemble, il nous incombe de faire mieux.

Bon nombre des pays qui prendront la parole ici aujourd'hui appuient généreusement les efforts de médiation et de négociation de la paix. Mais nous avons besoin que tous ces pays plaident également pour que les formidables compétences des femmes qui se consacrent à ce programme soient pleinement déployées et utilisées. Nous avons besoin qu'ils exigent une participation directe et constructive des femmes à toutes les étapes des pourparlers de paix.

Il est toujours fréquent que les femmes soient absentes des négociations de paix, mais cela ne passe plus inaperçu. Même les partenaires qui appuient les pourparlers de paix ne comptent pas non plus de femmes dans leurs rangs, ou bien sont représentés par très peu de femmes. Nous ne ménageons pourtant pas nos efforts. À la date d'aujourd'hui, pour tous les processus de paix en cours, moins de 8 % des accords conclus contenaient des dispositions relatives à l'égalité des genres, contre 39 % en 2015. Quant au passé récent, même là où les accords contiennent des dispositions spécifiques en matière

d'égalité des genres, il reste difficile d'en assurer la mise en œuvre.

L'accord de paix conclu en 2016 en Colombie est un accord historique, et son élaboration a nécessité des efforts considérables. Mais d'après une analyse récente, environ la moitié des dispositions de l'accord relatives à l'égalité des genres n'ont toujours pas été mises en œuvre et, pour celles dont l'application a commencé, le rythme est encore plus lent que pour le reste de l'accord.

J'ai toutefois des informations prometteuses, d'autant que j'ai bien conscience qu'il n'est pas agréable de brosser un tableau aussi sombre. L'évaluation indépendante a recensé les domaines dans lesquels des progrès ont commencé, par exemple avec une intégration plus poussée des considérations relatives au genre dans la prévention de l'extrémisme violent. Cela étant, nous continuons de nous heurter à des difficultés parce que les législations antiterroristes nationales ont souvent des effets néfastes sur les organisations de femmes de la société civile. Le rapport du Secrétaire général invite les États Membres à passer ces textes de loi en revue et à prendre des mesures.

ONU-Femmes vient de soutenir deux projets de recherche menés par l'Université Monash dans quatre pays – l'Indonésie, les Philippines, le Bangladesh et la Libye. Dans les quatre cas, les attitudes sexistes et hostiles à l'égard des femmes étaient les facteurs les plus fortement associés à un soutien à l'extrémisme violent – bien plus que l'âge, le degré de religiosité, le niveau d'éducation ou le fait d'avoir un emploi ou non. Il s'agit là d'une constatation importante, d'autant plus que la grande majorité des études sur le terrorisme ne tiennent pas compte du genre. Nous apprécions l'étroite collaboration entre les organismes qui travaillent dans ce domaine et savons gré aux États membres qui collaborent avec nous.

En outre, le nombre de pays qui ont adopté un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité a augmenté de 50 % depuis 2015. Nous saluons ces pays et les félicitons. Mais cela ne représente toujours que moins de la moitié des pays du monde, et seulement 22 % de tous ces plans étaient assortis d'un budget lorsqu'ils ont été adoptés. Nous exhortons les pays ayant de nouveaux plans à s'assurer qu'ils incluent un budget.

L'autonomisation économique des femmes est indispensable à la pérennisation de la paix. Les femmes doivent être au cœur des efforts déployés pour faire face aux crises et établir des plans pour la paix. En temps de

guerre de faible intensité, la vie des femmes ne progresse pas étant donné l'absence d'abris, de vivres et d'accès à l'éducation et aux soins de santé. La discrimination à l'égard des femmes en matière d'accès aux biens et aux ressources de production constitue une violation de leurs droits fondamentaux et les expose à l'extrême pauvreté, à la violence fondée sur le genre et à la traite dans tous les pays. En outre, les membres de leur famille peuvent être attirés par le terrorisme, ce qui met leur vie en danger.

La marginalisation des femmes dans la prise de décisions, l'économie politique pour ce qui est de l'aide extérieure, la reconstruction et la revitalisation économique fait partie des problèmes que le Conseil de sécurité est en mesure de résoudre, et ensemble, nous pouvons faire bouger les choses. Dans les pays fragiles et touchés par des conflits, seules 4 femmes sur 10 ont un emploi rémunéré, contre 7 hommes sur 10. La création de possibilités d'emploi pour les femmes est donc essentielle. Dans les pays frappés par une crise prolongée, comme l'Afghanistan, la Syrie et le Yémen, l'écart entre les taux d'emploi des femmes et des hommes atteint entre 50 et 60 points de pourcentage. En revanche, en 2016 et 2017, seul 0,2 % de l'aide bilatérale totale destinée à des interventions dans des situations précaires et des situations de conflit a été versée à des organisations de femmes.

Il est tout aussi essentiel d'investir directement dans les femmes. En 2018, les dépenses militaires mondiales totales ont atteint 1 800 milliards de dollars. Une partie de ce montant a contribué à aggraver les crises dans ces pays fragiles que nous sommes censés aider, en vertu de la résolution 1325 (2000). Il importe de rappeler que la part globale de l'aide qui est consacrée à la promotion de l'égalité femmes-hommes sous une forme quelconque est passée à 42,6 %, soit un niveau record. Cependant, moins de 5 % de cette aide est allouée à des programmes dont l'objectif premier est de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cet appui provient d'un petit groupe de pays, qui devrait être élargi.

Jusqu'ici, seules quelques entités des Nations Unies se sont engagées à atteindre les cibles minimales concernant l'allocation de ressources ou l'engagement de dépenses en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le Fonds pour la consolidation de la paix reste un exemple grâce à l'appui constant et ferme de ses hauts responsables à cette cause et à ses efforts de collaboration, dont nous pouvons tous nous inspirer. Dans son rapport sur les

femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général exhorte les entités des Nations Unies à définir l'année prochaine des points de référence et à mettre en place des mécanismes de responsabilisation. L'appui actif du Conseil de sécurité dans ce sens serait très utile.

J'invite en outre les membres à se pencher sur la question de la participation des femmes et de leur inclusion dans tous les processus de paix et dans les forces armées. Il s'agit d'un des éléments importants figurant dans la résolution 1325 (2000), et les membres du Conseil peuvent également faire davantage pour nous aider à la faire respecter et à la mettre en œuvre.

Comme je l'ai dit l'année dernière, l'ONU et ses États Membres ne doivent pas financer des processus de paix qui excluent les femmes, car s'ils prennent position sur cette question, les choses changeront. Nous savons que de tels processus ont peu de chances d'apporter une paix durable. C'est pourquoi il importe que le Conseil intervienne de manière décisive. En d'autres mots, en choisissant d'exclure les femmes, nous choisissons de mettre en cause notre souhait collectif d'une paix durable.

Demain, la plupart des représentants ici présents participeront au forum mondial des survivantes de violences liées aux conflits, dirigé par les lauréats du prix Nobel Denis Mukwege et Nadia Murad et par ma collègue Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Grâce aux nombreux efforts entrepris au cours de la dernière décennie, cette question n'est plus le plus grand tabou de l'histoire. Nous savons que les femmes ne sont pas seulement des victimes. Elles jouent un rôle de premier plan et tiennent bon, même après avoir vécu des expériences atroces. Nadia est la preuve vivante que les femmes sont résilientes et capables de surmonter n'importe quel obstacle, et je salue la contribution qu'elle a apportée, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Cour pénale internationale et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice pour que des enquêtes approfondies soient menées et des éléments de preuve soient recueillis relativement à ces crimes. Je veux faire en sorte qu'alors que nous allons de l'avant et que nous nous préparons à célébrer le vingtième anniversaire, l'année prochaine, nous soyons en mesure de combler certaines de ces lacunes durant l'année qui s'annonce.

Dans quelques minutes, le Conseil entendra les voix et les histoires de femmes. Alaa Salah, originaire du Soudan, est une des nombreuses femmes qui jouent

un rôle de premier plan dans les changements en cours dans son pays. Elle est le symbole des jeunes femmes courageuses. Le Conseil entendra parler des femmes congolaises et des obstacles à la représentation politique auxquels elles se sont heurtées avant la tenue des premières élections dans le pays, en 2011. Les membres du Conseil entendront également parler des femmes sud-soudanaises et ont écouté par le passé les femmes afghanes, libyennes et yéménites réclamer le respect des droits des femmes et une véritable participation des femmes aux négociations et aux décisions qui détermineront l'avenir de leur pays.

Il y a quelques mois à peine, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, Angelina Nyajima Simon Jial, une des membres de la Coalition des femmes sud-soudanaises, a déclaré au Conseil ce qui suit :

« Nous avons besoin d'être non seulement consultés, mais aussi entendus. Lorsque nous soulevons des préoccupations au sujet d'une montée des tensions ou du besoin de services, nous parlons en connaissance de cause »
(S/PV.8480, p. 6).

La confiance et les attentes à l'égard du Conseil sont grandes, et j'espère que nous serons à la hauteur. D'ici à octobre 2020, à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), prenons des mesures audacieuses pour combler les lacunes qui existent. C'est ce que les femmes attendent de nous. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire, même cette année. L'action du Conseil peut changer la donne et être un exemple de courage politique, et pas seulement du courage des personnes qui ont beaucoup plus à perdre qu'à gagner. Ensemble, nous pouvons agir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mlambo-Ngcuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diop.

M^{me} Diop (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, et par votre intermédiaire, la République sud-africaine, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, alors que nous commémorons l'adoption de la résolution 1325 (2000). Je vous remercie de m'avoir invitée, en ma qualité d'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine, à faire un exposé au Conseil sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Je vous transmets les meilleurs vœux du Président de la Commission, S. E. M. Moussa Faki Mahamat. Que ce

mois consacré à la question des femmes et de la paix et de la sécurité soit couronné de succès, sous votre direction.

Il y a 12 jours, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu sa séance publique annuelle sur les femmes et la paix et la sécurité. L'institutionnalisation de cette question témoigne clairement de l'attention que le Conseil de paix et de sécurité accorde au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En effet, en mai 2018, le Conseil de paix et de sécurité a adopté le Cadre continental de résultats pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dans le but d'aider les États membres à accélérer la mise en œuvre du programme et d'intégrer les rapports dans le débat mondial sur la promotion du programme. À cette séance publique, j'ai présenté le premier rapport du Président, sur la base des données fournies par les États membres, utilisant le Cadre continental de résultats. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes était également présente et a pris la parole devant le Conseil à cette occasion. Le rapport a notamment mis en exergue les points suivants.

L'Afrique continue d'être en tête en matière d'adoption de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. À l'heure actuelle, 25 pays d'Afrique ont adopté des plans d'action nationaux, ce qui représente 30 % de l'ensemble des plans dans le monde. Qui plus est, l'Afrique du Sud a organisé récemment un forum de validation, et je suis sûre qu'elle adoptera sans tarder son plan d'action national. La récente élaboration de plans nationaux de développement en Afrique a intégré les enseignements tirés des plans d'action nationaux de première génération, notamment le fait que les ministères du secteur de la sécurité jouent un rôle de premier plan et la reconnaissance de la responsabilité de tous les secteurs dans le financement du programme.

Malgré l'existence d'instruments sophistiqués, la mise en œuvre continue de traîner. Sur 25 pays, seuls sept ont atteint le taux de 30 % de participation féminine au parlement et deux seulement la parité hommes-femmes au sein du gouvernement. La violence à l'égard des femmes se poursuit sans relâche, notamment l'utilisation des femmes et des filles comme kamikazes, comme on l'a vu au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. Les femmes soldats de la paix ont besoin de stratégies soucieuses de la problématique femmes-hommes, comme nous l'avons vu hier dans l'exposé présenté par l'Afrique du Sud sur la situation des femmes déployées dans des missions de maintien de la paix, mais qui sont résilientes

et tiennent toujours à contribuer à l'édification de la paix sur notre continent.

Le rapport demande aux États Membres d'utiliser le Cadre continental de résultats, d'identifier les carences, de faire fond sur les pratiques optimales et de renforcer les actions, en particulier à la lumière du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), de l'initiative de l'Union africaine Faire taire les armes d'ici 2020 et de la Conférence de Beijing + 25. Entre autres pratiques clefs, il y a l'inclusion des femmes dans les négociations de paix. Mais lorsque nous y regardons de près, nous voyons qu'elles ne sont pas présentes. Lorsque nous considérons les discussions concernant le Soudan en cours à Djouba, nous voyons que les femmes ne sont pas présentes. C'est pourquoi la Commission de l'Union africaine a créé le réseau le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, plus connu sous le nom de FemWise-Africa, en vue de renforcer le rôle des femmes dans la médiation à tous les niveaux, notamment au niveau communautaire. Des médiatrices ont été déployées dans les bureaux de liaison de l'Union africaine dans les régions en conflit. Dans le même temps, le Programme genre, paix et sécurité de l'Union africaine déploie des conseillères pour les questions de genre afin de renforcer les capacités en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes.

Pour ce qui est de renforcer le lien entre la paix et le développement, l'Union africaine et l'ONU, avec l'aide de l'Allemagne et d'ONU-Femmes – et je remercie ma sœur Phumzile Mlambo-Ngcuka – ont conjugué leurs forces pour créer un mouvement de femmes d'influence, le Réseau des femmes d'influence en Afrique, afin de jouer un rôle décisif dans la transformation du continent, en phase avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Grâce à des missions de solidarité conjointes, l'Union africaine et l'ONU ont adopté une approche orientée vers l'action en vue d'être à l'écoute des femmes au niveau local et de mettre en avant leurs actions. La Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed a dirigé notre délégation. C'est la troisième fois que nous nous sommes rendus sur le terrain. Elle informera dans les prochains jours le Conseil des résultats de la dernière mission effectuée dans la Corne de l'Afrique – à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie et en Somalie.

Les opérations de paix appuyées par les communautés sont un domaine où il nous faut, à mon avis, faire davantage. La Mission d'observation militaire

de l'Union africaine en Somalie, avec laquelle j'étais la semaine dernière, a fourni une expertise technique au Gouvernement somalien pour l'élaboration de sa politique nationale d'égalité des sexes et de ses programmes de veille communautaires aux fins de la prévention de l'extrémisme violent.

Je n'aurai pas le temps de parler de la mise en œuvre et de ce que nous avons trouvé aux niveaux national, régional et continental, mais qu'il me soit permis de terminer mes observations par quelques recommandations.

Il faut que les États Membres se hâtent d'adopter des plans d'action nationaux aux fins de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, assortis d'un cadre de responsabilité clairement défini. Il nous faut évaluer les situations via la collecte de données et le partage des pratique optimales, sinon nous ne pourrions pas avoir une idée de ce que nous aurons accompli. Dans l'optique du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) l'année prochaine, la Commission de l'Union africaine vise, de concert avec l'ONU, à ce qu'au moins 50% des États Membres de l'ONU adoptent un plan d'action national, afin que nous puissions assurer un suivi efficace de la mise en œuvre sur le terrain.

Les organisations de femmes vivent au quotidien les réalités des femmes et des filles dans nos différents pays. Elles prennent soin des rescapées, fournissent des services juridiques et un soutien psychologique et aide au redressement économique. Elles sont là pour rendre leur dignité aux femmes qui ont été affectées par les conflits. Il est essentiel d'aider ces organisations, en travaillant de concert avec les États Membres, l'ONU et l'Union africaine, à combler les lacunes identifiées dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Au cours d'un récent dialogue intergénérationnel sur le leadership des femmes au Kenya, nous avons entendu des jeunes, comme Alaa Salah, exiger d'avoir voix au chapitre et de jouer un plus grand rôle dans la consolidation de la paix en Afrique. Nous devons les écouter, nous devons les inclure, et nous devons leur permettre d'être au premier plan sur la question des femmes et de la paix et la sécurité.

Je voudrais à nouveau remercier le Secrétaire général de son appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est venu en Afrique en janvier et a appuyé FemWise et le Forum des responsables

africains. Il a l'appui de son frère Moussa Faki Mahamat. Je voudrais également saluer la Norvège, les États-Unis, l'Irlande et la Corée du Sud, pour ne citer que ceux-là, qui ont appuyé notre programme, les États membres de l'Union africaine – par exemple l'Afrique du Sud – ainsi qu'ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, entre autres. Trêve de paroles. Il faut maintenant passer aux actes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Diop de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ekomo.

M^{me} Ekomo : Je voudrais avant tout, au nom des femmes leaders de Centrafrique pour la paix, adresser mes sincères félicitations au Gouvernement sud-africain du Sud pour la présidence de cette assemblée et remercier particulièrement Madame la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud qui a bien voulu nous donner l'occasion de faire entendre la voix des femmes et des filles de Centrafrique dans cette assemblée.

La République centrafricaine dispose d'un plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Cependant, les femmes ont été exclues dès le début de l'initiative pour la paix en Centrafrique malgré les nombreux plaidoyers menés par les dirigeantes des organisations féminines auprès des autorités nationales, des garants et des facilitateurs. Celles qui ont été invitées à la finalisation des pourparlers entre le Gouvernement et les groupes armés n'ont pas eu accès à la table des négociations. Malgré tout, les femmes ont persisté dans leurs plaidoyers et cela a abouti à un appui de l'ONU et de l'Union africaine pour des missions de vulgarisation de l'initiative de paix et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé dans les chefs-lieux des préfectures et à l'intégration des femmes dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

Cependant, les femmes qui sont engagées dans le suivi de l'accord de paix n'ont pas été associées à la négociation. Leur présence au sein des mécanismes de suivi de la mise en œuvre ne leur donne pas encore le droit de participer aux évaluations et aux prises de décisions politiques et stratégiques. L'accord de paix signé par le Gouvernement et les 14 groupes armés est un document politique qui concède des sacrifices de la part des dirigeants pour calmer les groupes armés.

La mise en œuvre ne répond pas aux attentes des populations. En particulier, les femmes et les autres

victimes des groupes armés ne comprennent pas que leurs bourreaux soient promus officiellement dans la classe dirigeante du pays, sans que la justice ne se soit prononcée au préalable sur leur éligibilité par rapport au principe de l'impunité recommandé par le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale. Ainsi, la justice tant réclamée par les populations est mise à rude épreuve. La Cour pénale spéciale est certainement affaiblie dans son mandat, et la même préoccupation se pose pour la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation si elle venait à être opérationnelle.

Au nom de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, la dimension sociale semble reléguée au second plan, car à force de privilégier les intérêts des groupes armés, tous les initiateurs oublient qu'il y a une population qui souffre, que l'incendie des villages a causé la mort de centaines de personnes, provoqué le déplacement de milliers de familles, laissé plusieurs autres sans toit et vivant dans des conditions inhumaines, que des femmes et des filles victimes de viols et de violences sexuelles sont abandonnées sans assistance, que des centaines de jeunes ont été torturés et vivent avec des handicaps, que les femmes ne peuvent plus aller cultiver leurs champs et que les chefs de famille ne peuvent plus vaquer à leurs occupations quotidiennes, car ils ont tous peurs d'être enlevés, torturés, violés ou encore tués. Et les jeunes filles ne peuvent plus aller à l'école, elles vivent cachées par peur d'être enlevées et violées.

Sept mois après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, on compte encore 60 à 70 cas de violations par semaine par les groupes armés selon le rapport du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Les groupes armés restent très actifs sur le terrain. Ils empêchent le déploiement des autorités étatiques, imposent la souffrance aux populations et continuent de s'approvisionner en armes lourdes. Dans l'ensemble, l'exécution de leurs engagements figurant dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation montre des avancées très timides.

La préoccupante situation décrite ci-dessus nécessite des réajustements dans les stratégies de mise en œuvre de cet Accord politique. Pour cela, le Gouvernement doit être encouragé à asseoir une dynamique de dialogue inclusif, qui va favoriser une appropriation réelle de cet outil et dissiper les tensions

sociales et politiques qui sont déjà perceptibles dans le pays.

En termes de perspectives, je voudrais très respectueusement porter à l'attention du Conseil les défis suivants. L'organisation d'élections apaisées en 2020 et 2021 est un enjeu important pour une paix durable dans le pays, et elle ne peut être abordée sans l'apport des femmes. Au niveau des organisations de la société civile, nous avons commencé à préparer les femmes à être électrices et candidates. Mais le plus grand nombre de femmes se trouvent dans l'arrière-pays, notamment dans les zones qui constituent aujourd'hui des bastions des groupes armés et qui sont donc difficiles d'accès. Il devient urgent de rétablir la sécurité dans l'arrière-pays pour que ces élections soient effectives.

Il y a un besoin permanent de renforcer la collaboration avec la société civile, pour permettre de tenir compte des aspirations réelles des femmes et des filles, plutôt que de privilégier le partenariat institutionnel qui ne garantit pas toujours l'efficacité de l'aide aux populations. En effet, il existe un décalage réel entre les engagements des partenaires et du Gouvernement par rapport à la vision universelle de participation de la femme au processus de paix. L'absence d'un programme d'appui holistique et cohérent aux organisations féminines de la société civile dans un pays en conflit, où tout est à faire pour redonner la dignité et l'espoir aux femmes, est un indicateur pertinent.

Par ailleurs, les défis sont nombreux et clairement lisibles à travers les piliers de la résolution 1325 (2000) : la prévention des conflits et la protection des populations civiles. Dans ce domaine, une dynamique de collaboration entre les femmes et les jeunes a été créée à travers la contribution de ces groupes à la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015). Cette dynamique d'action conjointe a besoin d'être accompagnée par des appuis non pas ponctuels, mais inscrits dans un cadre programmatique de longue durée visant la transformation effective des mentalités pour un impact durable.

La situation concernant les violences basées sur le genre est connue et documentée avec des indicateurs alarmants, mais il n'existe toujours pas de programme élargi d'assistance psychosociale, ni pour les victimes, ni pour les communautés, qui continuent de vivre avec leurs traumatismes. De plus, l'appui aux victimes et les initiatives de prévention ont besoin d'être renforcés dans les provinces. À cette fin, il est nécessaire d'accroître le

nombre des femmes Casques bleus qui sont déployées sur le terrain auprès des communautés.

S'agissant de l'assistance aux populations affectées par les conflits, la République centrafricaine compte plus de 4,5 millions d'habitants et la moitié de la population centrafricaine a besoin d'une assistance d'urgence selon le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la République centrafricaine. La majorité des déplacés se disent abandonnés à leur triste sort, sans une assistance qui leur permettrait de retrouver leur dignité humaine. Les frustrations s'accumulent au quotidien et pourraient générer des tensions sociales. Comme le disait une femme déplacée dans la ville de Bria dans le nord-ouest de la République centrafricaine,

« Comment pourrais-je aller parler de paix, lorsque moi-même je ne suis pas en paix après l'assassinat de mon fils, l'incendie de ma maison qui m'a fait perdre tous mes biens, et le viol de ma fille, et alors que je ne reçois aucune aide pour reconstituer mes moyens de subsistance après ces drames? »

En effet, ce sont des milliers de familles qui souhaitent avoir un minimum d'aide pour retourner chez elles et démarrer une vie nouvelle.

La mise en place du chapitre national du Réseau des femmes d'influence en Afrique a permis de créer un cadre de coordination pour l'ensemble des leaders des organisations féminines en République centrafricaine. Ces femmes leaders ont organisé des missions conjointes dans l'ensemble des provinces du pays, et ont constaté les souffrances des populations dans les zones de conflit. Ces femmes leaders membres du Réseau doivent être engagées, au nom de la société civile, comme partenaires de mise en œuvre des programmes d'assistance d'urgence aux femmes de l'arrière-pays.

S'agissant de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, la participation des femmes se limite encore à la vulgarisation des textes, pourtant il existe bel et bien des difficultés dans la mise en œuvre au regard de la présence active des groupes armés signataires sur le terrain. Dans un tel contexte, il est important de définir rapidement une stratégie permettant au leadership féminin de jouer un rôle important pour calmer les esprits, favoriser la cessation des hostilités et initier le dialogue entre les parties en conflit.

Dans le cadre de la collaboration avec la société civile, il importe de développer une approche

plus stratégique, qui permette de capitaliser les investissements réalisés par les partenaires dans les formations, en rendant opérationnelle cette société civile dans les négociations, la médiation et le lobbying. Cette collaboration devra également permettre d'établir une adéquation et une cohérence entre les outils nationaux et les agendas opérationnels des partenaires dans le pays, et aussi tenir compte du niveau de financement correspondant aux besoins des acteurs de la société civile.

Enfin, je reste convaincue qu'une telle collaboration, si elle devient effective, permettra de garantir la traçabilité effective des indicateurs de résultats, de favoriser l'appropriation des interventions par les populations, et de consolider l'efficacité de l'aide à la République centrafricaine sur le terrain en matière de paix et de sécurité.

En conclusion, nous, femmes leaders de la société civile engagées dans les questions de paix et de sécurité en République centrafricaine, avons besoin de plus de collaboration avec les partenaires en vue d'alléger la souffrance des populations, et notamment des femmes et des jeunes filles.

La Présidente : Je remercie M^{me} Ekomo de son exposé.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salah.

M^{me} Salah *(parle en arabe)* : C'est un honneur pour moi de participer à la présente séance depuis le Soudan, qui est aujourd'hui rempli de paix, de liberté et de justice. Je m'appelle Alaa Salah. J'ai 22 ans et j'ai grandi à Khartoum. Avant la révolution, j'étais étudiante en génie architectural. Je n'ai pas grandi dans le monde de la politique, mais dans une famille ordinaire de la classe moyenne. Ma mère est styliste et mon père possède une entreprise de construction. Comme je me rendais tous les jours à l'université à pied, je voyais que mes concitoyens avaient du mal à se nourrir et à trouver des médicaments puisque la moitié du pays vit dans la pauvreté. Comment aurais-je pu rester en dehors de la politique? En décembre 2018, notre combat pour trouver à manger est devenu un combat pour la liberté.

Je me tiens aujourd'hui devant le Conseil pour raconter mon histoire, que partagent des milliers de Soudanais, hommes et femmes, qui ont quitté leur foyer, leur école et leur travail pour descendre dans la rue et faire face aux balles et aux gaz lacrymogènes,

au péril de leur vie et au risque de perdre leurs moyens de subsistance, pour exiger la fin de la dictature. Mon parcours a été façonné par les nombreuses Soudanaises qui se sont battues pour la paix et la justice dans nos communautés pendant des décennies, bien avant que nous parvenions à ce moment important pour l'avenir du Soudan. Je ne serais pas ici sans elles.

Je m'exprime devant le Conseil en tant que membre de MANSAM, une coalition de groupes civils et politiques de Soudanaises, et au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité. Ma déclaration portera essentiellement sur deux points : premièrement, la participation significative des femmes et la protection de leurs droits et, deuxièmement, la responsabilisation et le désarmement.

Dans toutes les contrées du Soudan, les femmes ont joué un rôle important à des moments critiques de notre histoire – en s'opposant au régime colonial et en luttant pour obtenir le droit de vote, ainsi qu'en prenant part aux combats récents contre la dictature d'Omar Al-Bashir. Il a fallu un courage extraordinaire pour lutter et obtenir les droits fondamentaux – porter un pantalon, ne pas se couvrir les cheveux, s'exprimer sans crainte sur les médias sociaux et partager un repas avec des amis hommes. Tous ces actes étaient pénalisés par les lois sur l'ordre public de l'ancien régime. Ces lois avaient pour but de faire taire les dissidents et de cibler les femmes, en particulier celles des communautés les plus marginalisées et de la classe ouvrière, comme les vendeuses de thé et les vendeuses de nourriture, dont les outils de travail pouvaient être confisqués sans explication et qui étaient susceptibles de se voir infliger des amendes et d'être incarcérées.

Les femmes et les jeunes ont été en première ligne des récentes manifestations, et les femmes étaient souvent plus nombreuses que les hommes, représentant 70 % des manifestants. J'étais l'une des nombreuses femmes scandant des slogans, chantant et marchant dans les rues avec mes compatriotes, hommes et femmes confondus. Des femmes dirigeaient des comités de résistance et des sit-in, planifiaient les manifestations et désobéissaient aux couvre-feux, même en plein état d'urgence, devenant ainsi vulnérables face aux forces de sécurité. Nombre d'entre elles ont reçu des gaz lacrymogènes, ont été menacées, agressées ou jetées en prison sans qu'aucun chef d'accusation ne soit prononcé à leur encontre et sans avoir reçu un procès équitable. Les femmes comme les hommes ont également été

victimes de harcèlement sexuel et de viols. Les femmes ont aussi subi des représailles de la part de leur propre famille pour avoir participé aux manifestations.

Les femmes ont joué un rôle majeur au sein des Forces pour la liberté et le changement, ont contribué à mettre sur pied des coalitions telles que MANSAM et à élaborer une initiative pour combattre l'oppression des femmes. En tant que membres des Forces pour la liberté et le changement, les femmes ont participé à l'élaboration d'une feuille de route pour la transition du Soudan du régime militaire à un régime civil.

Cependant, malgré ce rôle manifeste, malgré leur courage et leur leadership, les femmes ont été mises à l'écart du processus politique officiel dans les mois qui ont suivi la révolution. Même par le passé, lorsque nous avons obtenu un siège à la table – les femmes représentaient 31 % des parlementaires en 2018 – les femmes étaient souvent sans influence réelle et exclues des cercles de décision. Elles étaient prêtes à contribuer activement aux négociations politiques entre le Conseil militaire et les Forces pour la liberté et le changement qui ont commencé en avril, mais une seule femme a participé aux pourparlers, et seulement après que des groupes de femmes ont fortement plaidé pour cela. Il n'est donc pas surprenant que la représentation des femmes dans la structure de gouvernance actuelle soit bien en deçà du pourcentage demandé, à savoir 50 %. Nous sommes sceptiques quant au respect du quota de représentation de 40 % au sein du futur conseil législatif.

Au cours des 30 dernières années, les corps et les droits des femmes étaient contrôlés, et les réactions étaient rapides et violentes lorsque les normes patriarcales étaient contestées. Les militantes, les responsables politiques, les défenseuses des droits de la personne et les partisans de la consolidation de la paix continuent d'être systématiquement attaqués et pris pour cibles, notamment au travers de violences sexuelles, ce qui a poussé de nombreuses femmes à quitter le pays.

Par ailleurs, les organisations de femmes se préoccupent essentiellement de satisfaire les besoins fondamentaux et de faire respecter les droits dans les zones touchées par le conflit, mais les restrictions en matière de sécurité et les obstacles administratifs empêchent de mener à bien des activités essentielles dans des zones comme le Nil bleu et les monts Nouba. L'accès humanitaire au Jebel Marra, une zone de conflit au Darfour connue pour le recours systématique au viol collectif par les forces de sécurité afin de terroriser les

femmes et les filles, reste un problème majeur pour la fourniture de services vitaux à ces communautés.

Étant donné le rôle central des femmes en matière de promotion de la paix et du développement, de promotion des droits de la personne et d'aide humanitaire aux communautés dans le besoin, rien ne justifie que nous n'ayons pas un nombre égal de sièges à toutes les tables. Si nous ne sommes pas représentées à la table de négociation et si nous ne pouvons pas nous faire entendre au Parlement, alors nos droits ne seront pas respectés, les lois discriminatoires et restrictives resteront inchangées, et le cycle de l'instabilité et de la violence perdurera. Après des décennies de combat et tout ce que nous avons risqué pour mettre fin pacifiquement à la dictature d'Al-Bashir, l'inégalité des sexes n'est pas et ne sera jamais acceptable pour les femmes et les filles du Soudan. J'espère qu'elle est tout aussi inacceptable pour les membres du Conseil de sécurité.

Le Soudan est l'un des pays les plus militarisés au monde. Nous n'avons pas besoin d'armes à feu supplémentaires. Pourtant, de nombreux gouvernements continuent de vendre des armes qui contribuent directement aux conflits, aux violations des droits de l'homme et aux déplacements forcés et les perpétuent. La disponibilité généralisée des armes dans mon pays est l'un des facteurs qui alimentent la violence et l'insécurité de tous, y compris des femmes et des filles.

Comme les membres du Conseil le savent, la responsabilité et l'accès à la justice ont été pratiquement inexistantes dans mon pays. En raison de la discrimination et de l'inégalité actuelles auxquelles les femmes se heurtent, des conflits et de la violence qui durent depuis des décennies, les femmes ont subi un large éventail de violations de leurs droits fondamentaux, notamment les violences sexuelles et sexistes à une échelle sans précédent. Ces crimes ont contribué à la mise en examen de notre Président déchu pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Mais la violence contre les femmes ne s'est pas arrêtée avec la fin du règne d'Al-Bashir. Pas plus tard qu'au début du mois de septembre, sept femmes vivant dans le camp de personnes déplacées de Changil Tobaya au Darfour ont été violées par des hommes armés. Ces femmes s'ajoutent aux milliers de femmes et de filles qui ont été les principales victimes des violences perpétrées dans l'ensemble du pays. Désormais, les femmes disent : Assez ! Il est temps de rendre des comptes et de rendre justice pour tous les crimes commis avant, pendant et après la révolution. C'est le moins que l'on puisse

faire pour honorer ceux qui ont été tués ou qui ont subi des atrocités.

La révolution tire sa force de la représentation de voix diverses provenant de toutes les régions du pays. Cette inclusion fait désormais partie intégrante du processus légitime de transition. À moins que le processus politique ne reflète la diversité de notre société, les groupes de femmes de la société civile, les groupes de résistance, les minorités ethniques et religieuses, les personnes déplacées et les personnes handicapées, aucun accord ne reflétera nos aspirations collectives. Enfin, j'exhorte le Conseil de sécurité et la communauté internationale à prendre les cinq mesures suivantes.

Premièrement, engager le Gouvernement de transition, les Forces pour la liberté et le changement et les mouvements de lutte armée à appuyer la participation véritable, pleine et égale des femmes. Nous voulons que la représentation des femmes soudanaises s'élève à au moins 50 % dans tous les processus de paix, dans les négociations en cours et à tous les niveaux de gouvernance. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer nos revendications dans toutes ses échanges avec le Gouvernement de transition.

Deuxièmement, contrôler activement la situation au Darfour et interrompre la réduction des effectifs de la mission de maintien de la paix en attendant que la situation se stabilise, que la protection des civils – y compris ceux qui résident dans des camps de personnes déplacées – soit assurée et que les conditions nécessaires à des retours sûrs et volontaires soient réunies.

Troisièmement, appuyer l'application du principe de responsabilité et lutter contre l'impunité. Le Gouvernement de transition doit appuyer pleinement la création d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits pour enquêter sur les violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste, et demander des comptes à tous ceux qui s'en rendent coupables. Omar Al-Bashir doit immédiatement être transféré à la Cour pénale internationale. Le Gouvernement de transition doit ratifier sans réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Quatrièmement, apporter un soutien à la société civile et veiller à ce que les défenseuses des droits de la personne puissent mener leurs activités sans entrave et sans peur de représailles. Il faut mettre un terme au recours à la force létale et excessive contre les manifestants et les manifestantes.

Cinquièmement, arrêter d'alimenter le conflit. Nous implorons tous les pays d'arrêter d'exporter des armes dans notre pays, où elles pourraient être utilisées en violation du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, notamment pour commettre des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, conformément au Traité sur le commerce des armes.

Pour terminer, je souhaite faire part au Conseil d'un slogan qui a été scandé durant nos récentes manifestations : « La liberté, la paix et la justice – la révolution est le choix du peuple ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Salah de son exposé, et je remercie les invités présents de leurs applaudissements. Je me demandais si les gens applaudissaient à l'ONU, parce que je suis étrangère à cet organe. Je suis donc très heureuse de constater qu'un élément humain est bien présent. Je remarque que de nombreux participants regardent leurs téléphones portables alors que le débat se poursuit. J'espère qu'ils sont en train de twitter qu'ils appuient toutes les demandes qui leur ont été adressées ce matin.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

Je m'appelle Naledi Pandor, et je tiens en premier lieu à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2493 (2019) il y a quelques minutes. Nous sommes ravis que cette adoption ait été unanime. On m'a indiqué que c'est un retour apprécié du consensus au Conseil, et nous en sommes très satisfaits.

Je tiens à remercier toutes les personnes présentes de leur participation au présent débat. En particulier, je tiens à remercier tous les intervenants qui nous ont présenté des exposés si importants au cours de nos délibérations. Comme nous l'avons entendu, les femmes de divers horizons dans le monde entier restent confrontées à des obstacles et de la résistance. Elles continuent d'être les plus lourdement touchées par les conflits armés, et leur sécurité personnelle, économique, civile et politique est constamment menacée.

Les efforts que déploient les femmes pour participer aux processus de paix continuent d'être mal reçus. Si nous n'éliminons pas ces obstacles au cours des 20 prochaines années et au-delà, nous devons admettre que nous sommes loin d'avoir réalisé nos ambitions et d'avoir atteint les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que communauté internationale. Ensemble, l'ONU, les États Membres, les organisations

régionales, la société civile et les autres acteurs qui appuient les processus de paix doivent se demander mutuellement des comptes afin de maintenir et de poursuivre les progrès concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité et le programme y relatif d'ici à 2020.

La participation de tous à cette importante séance confirme l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les nombreux conflits armés complexes qui sévissent dans le monde entier soulignent la nécessité de renforcer la mise en œuvre de ce programme et les actions connexes. La résolution 1325 (2000), qui a été adoptée il y a 19 ans en octobre, et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité définissent le cadre normatif international pour les femmes et la paix et la sécurité.

En Afrique du Sud, nous voyons dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité un moyen pour les femmes de jouer un rôle de médiatrices en temps de conflit et un outil essentiel en vue d'éliminer le recours à la force comme moyen de régler les différends. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/800) dont nous sommes saisis nous fournit un aperçu utile des réussites et des lacunes dans la mise en œuvre de ce programme. Il nous fournit des recommandations concrètes qui peuvent nous faire passer des paroles à l'action afin que nous puissions mettre concrètement en œuvre les engagements que nous avons pris. Les femmes en ont assez de nous entendre palabrer. Elles veulent de l'action. Elles veulent du changement.

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud a jugé bon de déposer un projet de résolution (S/2019/841) axé sur la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 2493 (2019) reconnaît qu'en dépit des progrès accomplis, il nous reste beaucoup à faire.

Alors que nous échangeons nos vues sur les mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre, en particulier à l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), il est également impératif qu'en tant que communauté internationale, nous prenions en compte les conclusions et les recommandations issues de « *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies* », une étude réalisée en 2015 à l'initiative de cet organe. Nous estimons que certaines des recommandations formulées en 2015 restent valables pour ce qui est de fixer des

objectifs pratiques et réalisables. C'est également pour cette raison que l'Afrique du Sud promeut leur inclusion, afin d'enhardir le message concernant la pleine mise en œuvre du programme énoncé dans la résolution 1325 (2000).

Nos objectifs doivent être visibles et discernables. Ils doivent avoir pour but de garantir la participation véritable des femmes à tous les niveaux des processus de paix; d'accroître le nombre de femmes au sein des composantes civiles et en uniforme des opérations de maintien de la paix; d'investir dans les femmes en tant qu'agentes de paix, notamment en matière de médiation et de négociation; de protéger les droits fondamentaux des femmes, en particulier les droits à la santé sexuelle et procréative; et de promouvoir l'application du principe de responsabilité pour des crimes odieux tels que la violence sexuelle.

L'Afrique du Sud est un ardent défenseur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis sa création. Nous restons déterminés à le mettre en œuvre afin qu'il puisse contribuer à faire taire les armes dans le monde et à préserver les générations futures du fléau de la guerre, comme nous nous y sommes engagés au moment de la création de l'Organisation. Notre pays participe à la formation des femmes dans tous ces domaines. Nous avons donc bon espoir que la mise sur pied de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices permettra de faire avancer la réalisation de certains de ces objectifs. Ce ne sont pas des paroles en l'air, lorsque nous parlons de la participation des femmes : nous avons ici des femmes de nos diverses forces armées en Afrique du Sud et de nos services de police qui ont servi dans des missions de maintien de la paix. Elles sont ici pour observer notre engagement de toujours à servir les zones du monde où des conflits font rage. J'aimerais demander à ces femmes en tenue de se lever. Elles ont servi et méritent notre reconnaissance. Je sais que j'enfreins ici toutes les règles diplomatiques, mais c'est malheureusement ce qui arrive lorsqu'on nomme une novice au poste de Ministre des affaires étrangères!

En ce qui concerne le maintien de la paix, l'Afrique du Sud continuera de veiller à ce que les femmes participent véritablement aux opérations de soutien à la paix. À l'heure actuelle, les femmes composent 30 % des effectifs de nos forces de défense nationales, ce qui a permis à l'Afrique du Sud, en tant que pays fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, de déployer davantage de femmes sur les

lignes de front des conflits armés. Le contingent sud-africain de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo est composé à 14,5 % de femmes, et le commandant de la force sud-africaine est une femme. Durant la manifestation parallèle sur les femmes et le maintien de la paix que nous avons organisée hier après-midi à l'ONU, ces femmes nous ont fait part de leurs expériences quant à la façon de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés pour accroître la représentation des femmes dans les opérations de soutien à la paix. Nous nous félicitons que la stratégie de parité entre les sexes du personnel en tenue des Nations Unies indique clairement les quotas et les délais à respecter pour accroître le nombre de femmes déployées dans les contingents militaires et de police et parmi le personnel pénitentiaire et judiciaire. L'Afrique du Sud, qui est une adepte des approches collectives pour le règlement des problèmes qui nous touchent tous, continuera de participer activement aux initiatives mondiales en cours, telles que le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix et l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix ». Nous jugeons ces initiatives utiles dans la mesure où elles permettent également une prise de conscience quant à l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, prenons l'engagement aujourd'hui de continuer à promouvoir la cause des femmes et de la paix et de la sécurité et à appuyer son programme en appliquant les recommandations et directives émanant des résolutions existantes. Toutes nos contributions montrent que nous savons ce qu'il faut faire – peut-être devrions-nous nous concentrer davantage sur les raisons qui nous empêchent de réaliser les objectifs convenus. Une fois que nous aurons identifié les véritables obstacles, nous pourrons sans douter commencer à faire davantage de progrès.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole à la Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

M^{me} Müntefering (Allemagne) (*parle en anglais*) : Les droits des femmes sont des droits de la personne, et les droits de la personne sont des droits des

femmes. C'est pour cela que nous nous battons et que nous sommes ici aujourd'hui. Cet objectif est également au cœur de la politique étrangère de mon gouvernement.

Je voudrais remercier le Secrétaire général et M^{me} Mlambo-Ngcuka de leurs exposés circonstanciés. Nous nous félicitons de l'accent mis par M^{me} Diop sur son travail en Afrique. Je remercie M^{me} Ekomo du travail important qu'elle réalise avec FemWise-Africa et le Réseau des femmes d'influence en Afrique. Je voudrais également remercier tout particulièrement M^{me} Salah, qui est venue de Khartoum pour témoigner devant le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Connaître la situation sur le terrain est au cœur de notre action. Les exposés des représentants de la société civile nous permettent d'ancrer nos débats ici au Conseil de sécurité, car ils nous apportent les connaissances et les compétences de la base dont nous avons tant besoin. Les représentants de la société civile, notamment les défenseurs des droits de l'homme, les artisans de la consolidation de la paix et les militants locaux, en particulier les femmes, doivent faire partie intégrante des débats du Conseil de sécurité.

Je tiens à assurer aux représentants de la société civile et à tous les États Membres animés du même esprit que moi que l'Allemagne restera à leurs côtés dans leurs efforts. Nous demeurons aux côtés des défenseuses des droits de la personne, des agentes de la consolidation de la paix, des actrices de la société civile et des militantes qui travaillent chaque jour, bien souvent au péril de leur vie, pour que la participation pleine, effective et véritable des femmes, leur autonomisation à part entière et le respect de leur personne et de leurs droits deviennent une réalité. Voilà pourquoi, au mois d'avril, nous avons invité un nombre record de 11 femmes et deux hommes représentant la société civile à faire un exposé au Conseil. Le résultat, à notre avis, a été à la fois utile et enrichissant. Nous espérons continuer d'avancer sur cette voie avec toutes celles et ceux qui sont ici aujourd'hui.

La résolution 1325 (2000), comme vous l'avez indiqué, Madame la Présidente, a été adoptée il y a 19 ans. Son adoption a changé non seulement la façon dont le Conseil travaille, mais aussi la façon dont l'ONU et la communauté internationale abordent les questions liées à la paix et à la sécurité. Nous le savons tous, cette adoption constituait une reconnaissance tant attendue du rôle important que jouent les femmes dans la création de sociétés pacifiques. Il n'y a pas de paix durable sans les femmes. Il n'y a pas de paix durable sans la participation

des représentantes de la moitié de la population à la table des négociations ni sans la garantie de leur implication. Le plus important, peut-être, c'est que la participation des femmes modifie le processus lui-même en changeant sa dynamique. C'est l'une des raisons pour lesquelles les traités de paix tendent à durer beaucoup plus longtemps lorsque les femmes y participent.

Aujourd'hui, plus d'une génération plus tard, nous dressons le bilan de ce qui a été réalisé. Nous devons reconnaître que, bien que des progrès aient été accomplis, des éléments essentiels du programme restent négligés et sous-financés. Aujourd'hui encore, rares sont les femmes négociatrices et médiatrices. Rares sont les processus de paix qui bénéficient d'une véritable participation des femmes. Les femmes et les enfants restent les plus touchés par la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les rescapées de violence sexuelle bénéficient de peu ou pas de prise de charge psychosociale, de conseils ou de soins de santé, y compris des services en matière de santé et de droits sexuels et procréatifs. Bien souvent, ce qui pourrait leur sauver la vie n'est pas disponible faute de financements ou du fait d'obstacles idéologiques.

Nous voulons un monde libérés de ces obstacles, un monde où les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité à la vie politique, sociale et économique. Je demande à tous les membres du Conseil de sécurité, à tous les États Membres et à l'ensemble du système des Nations Unies d'appliquer enfin intégralement ce dont le Conseil a convenu à 10 reprises depuis l'an 2000. Nous avons fait une promesse à notre génération et à toutes celles qui suivront, à savoir, rien de moins que la participation pleine, effective et véritable des femmes dans tous les domaines de la paix et de la sécurité.

Nous demandons des comptes relativement à la mise en œuvre intégrale de ce qui a été convenu. En avril, l'Allemagne et le Royaume-Uni, de concert avec ONU-Femmes, ont invité les États Membres à réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre l'ensemble du programme sur les femmes et la paix et la sécurité avant son vingtième anniversaire, en octobre prochain, et nous y donnerons suite. Nous devons tous travailler plus dur pour traduire nos paroles en actes. L'Allemagne a déjà commencé à mettre en œuvre 10 de nos 12 engagements, et a achevé la mise en œuvre de trois d'entre eux.

En Afghanistan, comme dans tout autre pays, une paix et une stabilité durables ne pourront être instaurées que si les voix des femmes sont non seulement entendues mais écoutées. Dans le cadre du dialogue intra-afghan,

que nous avons organisé conjointement avec le Qatar, à Doha, en juillet, nous avons réuni des femmes afghanes et d'autres parties prenantes de la société afghane, y compris des Taliban. Même les tensions sécuritaires et les menaces qui pèsent sur leur vie n'ont pas réussi à empêcher les femmes afghanes d'exercer leurs droits. Elles ont tout notre appui.

En avril, sous la présidence allemande, le Conseil de sécurité a adopté la neuvième résolution sur les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 2467 (2019) représente un immense pas en avant pour la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la lutte contre ce fléau. Pour la première fois, le Conseil de sécurité a mis clairement l'accent sur les droits et les besoins des personnes ayant subi des violences sexuelles. Il est crucial, pour les rescapés de violences sexuelles, que justice soit rendue et que les responsabilités soient établies.

Dans le contexte de l'Iraq et de la Syrie, les poursuites pénales des crimes commis par Daech sont une priorité pour l'Allemagne. Mon pays a également accueilli plus de 1 100 réfugiés yézidis. Notre gouvernement a déjà bien avancé dans ses poursuites contre les membres de l'État islamique et du régime syrien.

Dernier point, mais non le moindre, je voudrais faire quelques observations au nom des 61 États membres du Groupe des amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, que l'Allemagne est fière de coprésider aux côtés du Ghana. Depuis sa création, en 2017, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a mis au premier plan le leadership des femmes et leur participation à la paix, à la sécurité et au développement durable en Afrique. Une participation constructive des femmes aux processus de paix, de sécurité et de consolidation de la paix exige d'aller au-delà des chiffres et d'instaurer une véritable représentation de qualité. Qu'il me soit permis de souligner brièvement trois points qu'il me semble crucial d'aborder.

Premièrement, il faut renforcer les capacités pour augmenter la participation qualitative des femmes. Deuxièmement, une approche de bas en haut est nécessaire, depuis l'échelon communautaire jusqu'aux niveaux local et national. Je me félicite tout particulièrement de la création du Groupe des amis et, à ce jour, de huit sections nationales du Réseau des femmes d'influence en Afrique, sachant que l'objectif est de parvenir à 25 sections avant fin 2020. Troisièmement, nous devons intégrer les jeunes dans ce

travail, en ouvrant un dialogue, par exemple entre les femmes d'influence jeunes et expérimentées.

Le compte à rebours qui nous mènera au vingtième anniversaire de notre programme collectif commence aujourd'hui. Le temps passe, mais il peut être de notre côté si nous en faisons le meilleur usage.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre présence ici aujourd'hui. Je vous remercie également, ainsi que la Ministre allemande, d'avoir instauré un environnement dans lequel plus des deux tiers des personnes assises autour de la table sont des femmes. C'est un formidable avant-goût de ce qui nous attend. J'espère que vous nous rendrez visite souvent.

Je voulais également vous féliciter, Madame, ainsi que vos collègues militaires assises dans la salle, pour le fantastique bilan de l'Afrique du Sud, avec ce chiffre de 30 % de femmes soldats que vous nous avez donné. C'est terriblement impressionnant. Je vous remercie de votre engagement à continuer de fournir des femmes aux opérations de maintien de la paix. Le Royaume-Uni vous rejoint dans cet engagement. Malheureusement, notre bilan ne s'établit qu'à 17 %, vous avez donc une longueur d'avance sur nous. Mais je pense néanmoins que nous pouvons tous faire davantage à cet égard.

Comme l'ont dit d'autres orateurs, ce débat arrive à point nommé, un an avant le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). C'est l'occasion pour nous de faire le point des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'application intégrale de la résolution. Mais comme l'ont dit aujourd'hui les fantastiques intervenantes que nous avons entendues, et comme la Directrice exécutive d'ONU-Femmes vient de l'indiquer avec éloquence, nous devons rehausser nos ambitions, nous devons nous engager à des changements encore plus radicaux et nous devons nous demander pourquoi, 20 ans et 10 résolutions plus tard, nous constatons toujours un écart de mise en œuvre aussi marqué, alors que tout indique que la prise en compte des questions de genre contribue à l'avènement d'une paix et d'une sécurité durables.

Je pense – là encore, comme la Directrice exécutive d'ONU-Femmes l'a dit – que c'est une question que nous devons nous poser en permanence dès que nous concevons un mécanisme international, projet, programme ou processus de paix quelconque. Comment nous assurer que nous sommes à la hauteur de l'application intégrale de la résolution 1325 (2000)?

Cela signifie évidemment qu'il faut mettre un accent particulier sur l'élaboration de processus inclusifs dès le départ. La détention d'armes ou de territoire ne doit pas être le seul facteur permettant de s'asseoir à la table des négociations. Ce n'est pas juste sur le plan moral, ça ne fait aucun sens sur le plan économique et ce n'est ni raisonnable ni réaliste dès lors que l'on espère un règlement de paix juste et durable.

Cette année, le Royaume-Uni a accordé un financement au réseau Gender Action for Peace and Security afin que soient menées des consultations avec la société civile dans les neuf pays visés par son plan d'action national. Nous l'avons fait parce que nous voulions mieux comprendre comment identifier ces déficits et, par là-même, y remédier. Nous prenons des mesures concrètes pour promouvoir et protéger les femmes qui construisent la paix et défendent les droits de la personne. Nous avons mis en place un financement pluriannuel durable. Et nous veillons à prêcher par l'exemple pour ce qui concerne la représentation et les politiques.

À l'horizon 2020, j'espère que nous parviendrons à déployer – dans toute l'Organisation des Nations Unies, pas uniquement à New York, mais dans tout le système des Nations Unies, aussi bien sur le terrain que dans les autres bâtiments du Siège – un effort ciblé visant l'application intégrale de la résolution 1325 (2000). Pour notre part, nous nous emploierons tout particulièrement à accroître la participation concrète des femmes aux processus de paix, notamment en Afghanistan, au Soudan du Sud et au Yémen. La Ministre allemande a expliqué avec beaucoup d'éloquence ce qui se passait en Afghanistan, je ne le répéterai donc pas. Au Yémen, le Royaume-Uni finance, au sein du Bureau de l'Envoyé spécial, un poste de conseiller pour les questions de genre et d'autres postes de fonctionnaire hors classe dans le domaine de l'inclusion, de sorte que nous puissions faire fond sur ses travaux pour promouvoir la participation des femmes au processus de paix. Au Soudan du Sud, en amont de la date limite de novembre pour la mise en place d'un gouvernement de transition, nous continuons de collaborer avec les groupes locaux de femmes pour promouvoir un processus sans exclusive. Et, bien sûr, avec ma très bonne amie et collègue, la Représentante permanente de l'Afghanistan, nous avons également créé un groupe de femmes à New York, dont l'Ambassadrice des États-Unis fait également partie, pour encourager la participation des femmes à ce processus de paix très important.

Si je peux me tourner vers l'ONU – et là encore, plusieurs orateurs ont mentionné l'ONU –, il va sans dire qu'elle a un rôle énorme à jouer dans l'application de la résolution 1325 (2000). En ce dix-neuvième anniversaire, alors que nous avons un an pour agir, le Royaume-Uni invite l'ONU à progresser dans trois domaines particuliers.

Premièrement, nouer des relations de travail formalisées avec le réseau de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices permettra que les médiatrices aient accès aux principaux acteurs de la paix et que le déploiement des femmes en tant que négociatrices, médiatrices et conseillères soit systématiquement envisagé. Deuxièmement, les processus des Nations Unies doivent être la référence en matière d'inclusion, et les Envoyés spéciaux des Nations Unies doivent être tenus de répondre de leur détermination à appliquer la résolution 1325 (2000). Enfin, nous devons veiller à ce que les processus de paix dirigés par l'ONU bénéficient de l'appui étroit de spécialistes de la problématique femmes-hommes pour garantir la prise en compte des questions de genre. Cela doit s'appliquer à toutes les missions. Il ne s'agit pas là de quelque chose de souhaitable ou de positif, mais d'un élément clef de tout processus de paix réussi.

Pour conclure, 2020 n'est pas seulement la date d'anniversaire de la résolution 1325 (2000). L'année prochaine marquera aussi le vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de Beijing, le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, le cinquième anniversaire du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et il nous restera 10 ans pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion. Le moment est venu de progresser sur les questions des femmes et de la paix et de la sécurité ainsi que sur l'égalité des sexes, et l'ONU et ses États Membres se doivent d'agir dans ces domaines l'année prochaine.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Avant de prononcer ma déclaration officielle, je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, que bien que seulement un tiers des personnes autour de cette table soient des hommes, mes collègues et moi-même ferons tout notre possible pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La délégation chinoise tient à remercier de leurs exposés respectifs le Secrétaire général António Guterres; la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka; et l'Envoyée spéciale

du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, M^{me} Bineta Diop. Qui plus est, nous avons écouté attentivement les déclarations faites par M^{me} Lina Ekomo et M^{me} Alaa Salah.

La Chine se félicite de l'adoption de la résolution 2493 (2019) par le Conseil et salue les efforts déployés par le Gouvernement et la Mission permanente de l'Afrique du Sud.

L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire du programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité, qui coïncide avec le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour faire le bilan des réalisations et des lacunes en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de définir la bonne orientation pour la coopération future et de renforcer le consensus. La Chine est prête à appuyer activement l'examen approfondi de l'application de la résolution 1325 (2000) et à y participer, ainsi qu'à collaborer avec toutes les parties pour promouvoir l'action de l'ONU en ce qui concerne les femmes et de la paix et de la sécurité afin qu'elle atteigne de nouveaux sommets.

À mesure que les années passent, grâce aux efforts énergiques du Conseil et de toutes les parties concernées, les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans le domaine de la paix et de la sécurité et participent de plus en plus aux processus de paix. De plus en plus de femmes occupent des postes de direction au Siège de l'ONU et dans les missions sur le terrain, et le nombre de soldates de la paix et de policières augmente progressivement.

Dans les pays touchés par des conflits, les femmes jouent un rôle indispensable en matière de prévention, de médiation et de consolidation de la paix, et les mesures visant à les protéger et à les aider sont constamment améliorées. La communauté internationale doit continuer de renforcer la coordination et de faire pleinement valoir le rôle important des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, nous devons nous engager à rechercher des solutions politiques aux crises par la voie du dialogue et de la concertation et à créer un environnement international propice à la survie et au développement des femmes. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter concrètement de sa responsabilité principale

du maintien de la paix et de la sécurité internationales, non seulement en prenant des mesures efficaces pour garantir la sécurité et la protection globales des femmes touchées par les conflits et en menant des opérations de secours humanitaire, mais aussi et surtout, en faisant avancer énergiquement les processus politique et en encourageant le règlement pacifique des différends, afin de préserver les femmes des souffrances causées par les guerres et les conflits et des dommages résultant du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Il est impératif de garantir le plein droit des femmes à la participation et à la prise de décisions à toutes les étapes des processus de paix, tout en veillant à ce que les représentantes des femmes participant aux processus de paix portent véritablement la voix des femmes sur le terrain.

Les soldates de la paix et les équipes médicales chinoises composées de femmes, en dépit de toutes les difficultés et de tous les obstacles qu'elles rencontrent, s'emploient activement à préserver la paix dans les zones de conflit et à venir en aide aux femmes et aux enfants et prendre soin d'eux. Elles sont vraiment de beaux exemples à suivre.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes des conflits, renforcer véritablement les capacités des femmes et garantir leur participation effective aux processus de paix. Il est impératif d'aider les femmes à profiter du développement au même titre que les hommes, à sortir de la pauvreté et à accéder à une éducation de qualité – autant de conditions importantes pour garantir leur participation effective aux processus de paix. Il est essentiel d'aider activement les pays concernés à se reconstruire après le conflit, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, et de veiller à ce que le développement bénéficie à toutes les personnes, notamment aux femmes.

Un appui doit être apporté à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les pays touchés par des conflits, et des fonds spéciaux doivent être alloués à des projets de renforcement des capacités des femmes. Année après année, la Chine a apporté un appui substantiel aux pays en situation de conflit dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes, la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits, par l'intermédiaire de plateformes comme le Forum de coopération sino-africaine et le Forum de coopération sino-arabe.

La Chine s'acquitte activement des engagements pris en 2015 par le Président Xi Jinping à la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en fournissant une aide aux femmes et aux filles des pays en développement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle et technique.

Tirant parti de l'occasion offerte par le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous renforçons notre coopération avec toutes les parties en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes.

Troisièmement, nous devons respecter pleinement la souveraineté et la volonté des pays concernés et veiller à ce que les différents organismes des Nations Unies puissent créer des synergies tout en faisant fond sur leurs atouts respectifs. Les pays concernés doivent assumer leur responsabilité première en ce qui concerne la promotion de la participation effective des femmes aux processus de paix, et prendre les mesures qui s'imposent en fonction de leur situation nationale.

Les organes compétents, notamment le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes, doivent, conformément à leurs mandats respectifs, tirer pleinement parti de leurs avantages et intensifier leur coordination en vue de promouvoir ensemble le rôle important des femmes en matière de paix et de sécurité.

Les organisations régionales et sous-régionales sont les mieux informées et, partant, sont en mesure de proposer des solutions ciblées. L'autonomie et le rôle incomparable des organisations régionales et sous-régionales concernées, telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes, doivent être pleinement respectés, et les échanges de politiques doivent être accrus et les meilleures pratiques partagées. Les organisations non gouvernementales sont censées jouer un rôle constructif en observant les lois des pays concernés, en respectant le principe d'appropriation par les gouvernements hôtes et en consultant pleinement ces derniers. Par conséquent, la Chine réserve sa position définitive sur le paragraphe 6 de la résolution 2493 (2019), que nous venons d'adopter.

La Chine prend note des efforts du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, mais signale qu'il n'est pas un organe officiel du Conseil et que les travaux qu'il

effectue au nom du Conseil doivent respecter les vues de tous ses membres, conformément au mandat et au règlement intérieur provisoire du Conseil, sans quoi ses décisions ne feront pas autorité et ne seront pas moralement contraignantes.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier toutes les intervenantes pour leur participation et leur contribution à ce débat.

L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, que nous avons tous ensemble construit au cours des années. En regardant les résolutions adoptées, nous nous rendons compte de ce que nous avons accompli. Demain, nous célébrerons le dixième anniversaire du mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Nous avons mis en place des accords de surveillance, d'analyse et d'établissement de rapports au sein de l'ONU. Nous avons créé le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui est un outil extraordinaire qui aide le Conseil de sécurité à intégrer les aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les différents mandats des opérations de maintien de la paix. Des conseillers pour les questions touchant les femmes œuvrent pour une approche sensible au genre dans les missions et en contact avec les organisations des Nations Unies sur le terrain. Mais si le Conseil a produit des textes et formulé des feuilles de route sur papier, c'est la mise en œuvre sur le terrain qui est le plus important. Pour ne citer qu'un exemple, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a signé des accords formels avec les gouvernements des pays touchés. Ces accords marquent une étape cruciale pour surmonter la culture du silence autour de la violence sexuelle liée aux conflits. En République démocratique du Congo, par exemple, ce cadre de coopération a permis plus de 1 000 poursuites depuis 2013. Ce sont là de vrais changements sur le terrain pour les femmes qui ont souvent vécu des choses terribles.

La promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation politique, sociale et économique des femmes fondées sur la dignité, le respect et l'autonomisation demeure un élément indispensable de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il y a deux semaines, la Belgique a eu l'honneur d'initier une déclaration conjointe au sein de

la Troisième Commission à l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et ce au nom de 75 pays. Cela montre que le soutien mondial aux droits des femmes est fort. Et bien qu'il importe d'être respectueux des sensibilités culturelles, il est clair pour la Belgique qu'aucune loi, aucune tradition, aucune religion, aucune coutume ou culture ne peut justifier la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Comme environ 80 autres États, la Belgique met en œuvre un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cas de la Belgique, c'est déjà notre troisième plan. Il comprend de nombreuses actions visant à améliorer la situation et les droits des femmes dans les zones de conflit. C'est également dans l'esprit d'une mise en œuvre concrète de nos engagements sur le terrain que la Belgique apporte notamment son soutien à la formation de médiatrices africaines du réseau FemWise-Africa.

En avril de cette année, le Conseil a approuvé la résolution 2467 (2019) qui appelle à une approche axée sur les rescapées. Cela impose des mesures politiques, ainsi que des efforts financiers. C'est à ce titre que la Belgique a contribué 2 millions d'euros au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. C'est à titre également que notre pays soutient le Fonds au profit des victimes créé par la Cour pénale internationale, qui contribue à l'accès à la justice pour les femmes. Et c'est dans ce contexte aussi que la Belgique insiste sur l'importance de la santé et des droits en matière de santé sexuelles et procréative pour toutes les femmes. Pour les victimes de violence sexuelle, les soins médicaux sont le besoin le plus urgent. En outre, notre pays continuera ses efforts pour faire en sorte que les femmes qui ont besoin de faire le choix difficile de l'avortement aient la possibilité de la faire.

Nous remercions l'Afrique du Sud pour son engagement en faveur du droit des femmes et soulignons que la lutte pour un monde où les femmes peuvent faire preuve de leadership en faveur de la paix est une lutte qui peut, et doit, nous unir tous.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier l'Afrique du Sud d'avoir convoqué le présent débat public et en particulier les intervenantes pour leurs exposés et leurs recommandations.

L'égalité femmes-hommes, la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes ainsi que leur pleine participation et autonomisation politique, sociale et économique jouent un rôle fondamental dans la prévention et le règlement des conflits armés. En outre, le rôle des femmes dans la consolidation et le maintien de la paix, la prévention de la violence sexuelle et la protection des femmes, des filles et des garçons n'est pas seulement essentiel, mais indispensable. Écouter Alaa Salah et son extraordinaire histoire nous donne un exemple de la façon dont les voix des jeunes femmes peuvent être un puissant moteur de transformation.

Malgré les résolutions adoptées et les indéniables progrès enregistrés, nous continuons de nous heurter à des difficultés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le programme a, certes, acquis une force normative depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), mais il est nécessaire, à notre avis, de renforcer les engagements pris par tous les acteurs afin de le promouvoir dans sa globalité et d'avancer vers sa pleine mise en œuvre. À cet égard, la coopération avec les membres de la société civile, notamment les femmes agents de la consolidation de la paix, les jeunes femmes et les défenseuses des droits de la personne, qui jouent un rôle central dans la prévention et le règlement des conflits, et l'appui à la société civile, sont élémentaires. Mais les menaces, les intimidations et la violence auxquelles elles sont exposées nécessitent d'établir d'urgence des mécanismes, et de les renforcer, pour assurer leur protection. Dans le cadre du processus politique qui se met en place en Syrie, grâce à la facilitation de l'ONU et du Conseil de sécurité, la Commission constitutionnelle qui a vocation à instaurer une transformation politique nationale est composée à près de 30 % de femmes. Il est impératif de garantir un environnement sûr et inclusif en cette étape si cruciale de la consolidation de la paix en Syrie.

Le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité nous a servi de cadre clef pour améliorer, sur le terrain, la mise en œuvre du programme. Nous restons déterminés à encourager une approche plus systématique dans le travail du Conseil, notamment ses résolutions, ses rapports et ses visites sur le terrain. Dans d'innombrables contextes, l'inégalité entre les sexes, exacerbée par les agissements aveugles des groupes armés et la prolifération des armes, sont une des principales causes de la violence, en particulier celle fondée sur le genre.

Nous affirmons la nécessité d'établir un lien entre les droits des femmes et la consolidation de la paix. C'est pourquoi il importe de former le personnel chargé du maintien de la paix et de tenir compte des questions de genre lors de la conception, de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des opérations de paix, et d'accroître le nombre de femmes au sein des contingents déployés. Il est essentiel d'intégrer des données ventilées par sexe dans les rapports des missions et de déployer des conseillers pour les questions de genre et des conseillers pour la protection des femmes, ainsi que de renforcer les politiques de tolérance zéro pour les actes de violence sexuelle ou de violence fondée sur le genre.

Nous nous félicitons du travail accompli par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et ONU-Femmes, et nous saisissons cette occasion pour saluer l'initiative tendant à renforcer la coopération, ce qui va permettre d'avoir accès à des compétences politiques et techniques concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'appui des efforts collectifs déployés par le système des Nations Unies.

Pour terminer, nous réaffirmons que notre pays, la République dominicaine, poursuivra ses efforts pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car nous misons sur le fait qu'il mènera à la paix durable et aux transformations sociales nécessaires pour mettre fin aux inégalités entre les sexes qui sapent la paix et la sécurité et alimentent le mécontentement, l'extrémisme et les conflits.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de son rapport (S/2019/800) sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également toutes les autres intervenantes de leur franchise. Nous apprécions à sa juste valeur la sincérité du rapport et nous partageons les sentiments qui y sont exprimés. Je remercie également la Ministre des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud, S. E. M^{me} Naledi Pandor, de nous avoir convoqués pour débattre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les femmes jouent un rôle indispensable en matière de règlement des conflits. En ce qui me concerne, cette vérité a été confirmée lors de ma rencontre avec un groupe de femmes à Malakal, au Soudan du Sud, après le voyage du Conseil de sécurité à Djouba. Ces femmes ont subi et continuent de subir plus que ce que la plupart d'entre nous pouvons imaginer. Ce qui est si difficile

pour ces femmes, ce ne sont pas les terribles secrets qu'elles portent, mais le fait qu'elles ne peuvent même pas dire ce qui leur est arrivé car cela mettrait leur famille en danger. L'une de ces courageuses femmes que j'ai rencontrées à Malakal avait marché pendant plus de deux heures juste pour s'asseoir avec nous et nous raconter son histoire en toute confiance, dans un lieu sûr.

Ces femmes et tant d'autres comme elles ont des choses importantes à dire. Veillons-nous à ce qu'elles soient entendues? Sommes-nous attentifs quand elles parlent? Les États-Unis estiment que le rôle des femmes est si important qu'en 2017, nous avons promulgué une loi autonome sur les femmes, la paix et la sécurité – la première et la seule du genre dans le monde. En 2019, le Président a publié la stratégie des États-Unis relative aux femmes et à la paix et à la sécurité. Cette stratégie décrit ce que nous comptons faire pour garantir la participation des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité et pour faire avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national et à l'étranger.

Pour participer, il faut avant tout avoir une place à la table des négociations. Où en sommes-nous à cet égard? Au moment où nous parlons, les États-Unis accueillent près de 80 femmes dirigeantes afin d'établir une entente interculturelle sur la promotion de la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Dans le courant de ce mois, les États-Unis ont accueilli un forum de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité au Moyen-Orient, auquel ont participé des dizaines de femmes, dont des Syriennes. Ces activités vont dans le sens des objectifs de la résolution 1325 (2000), notamment la nécessité d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans les situations de conflit.

Cependant, veiller à ce que les femmes aient une place à la table des négociations n'est que le strict minimum. Nous devons également veiller à autonomiser ces femmes une fois qu'elles occupent ce siège. C'est pourquoi nous sommes si fiers d'avoir apporté notre appui au voyage de M^{me} Alaa Salah aux États-Unis. Des exposés comme le sien renforcent le rôle de la société civile dans la vie civique et nous permettent de mieux comprendre le rôle que les femmes jouent dans le règlement des conflits. S'il est vrai que nous voulons autonomiser les femmes à l'étranger, nous devons aussi nous pencher sur la question au niveau national.

Nous veillons donc à ce que nos propres institutions de sécurité nationale soient prêtes à soutenir les femmes. Les États-Unis améliorent la formation de leurs diplomates, de leurs experts en développement et de leur personnel militaire pour permettre à nos fonctionnaires de promouvoir activement à l'égalité des sexes.

Enfin, les gouvernements partenaires doivent œuvrer en faveur de la pleine égalité des femmes, y compris des filles, et garantir la participation des femmes à toutes les étapes du règlement des conflits. Tout récemment, le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité nous a appelés à juste titre à défendre la légitimité des travaux des défenseurs des droits de l'homme et leur rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité. Nous avons lu la lettre ouverte adressée par ce Groupe aux États Membres avec grand intérêt et nous convenons que la participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité doit être non négociable et garantie.

Nous pouvons par exemple répondre à cet appel dans le contexte du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/780), qui souligne la nécessité de s'attaquer au problème des assassinats de défenseurs des droits de la personne et de figures de la société civile et d'éliminer les risques particuliers auxquels sont exposées les femmes dirigeantes. Nous pouvons également répondre à cet appel en répondant favorablement à la demande du Secrétaire général, qui souhaite que davantage d'États Membres élaborent des plans d'action nationaux pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme le fait actuellement la Colombie, en partenariat avec les États-Unis. Les États-Unis sont prêts à apporter leur concours à tous les États Membres en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action et des stratégies concernant les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, s'il y a un enseignement que j'ai tiré de ces dernières semaines, c'est que le Conseil, dans son ensemble, a l'obligation morale d'honorer ses engagements. Un grand nombre de femmes à Malakal, au Soudan du Sud, et dans les zones de conflit de par le monde avancent résolument sur le chemin de la paix, mais elles ont besoin de savoir qu'elles ne sont pas seules sur ce chemin.

Par conséquent, je voudrais poser deux dernières questions. Nous engagerons-nous tous à faire en sorte que toutes les femmes aient voix au chapitre? Serons-nous attentifs à ce qu'elles nous disent?

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Afrique du Sud d'avoir organisé cet important débat. Nous nous félicitons du thème de ce débat qui met l'accent mis sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et sur la concrétisation de notre engagement commun. Nous félicitons l'Afrique du Sud pour sa direction et ses efforts qui ont abouti à l'adoption d'une nouvelle résolution sur les femmes et la paix et la sécurité (résolution 2493 (2019)). C'est avec plaisir que la Pologne a appuyé cette résolution, qui a été adoptée aujourd'hui.

La nécessité d'inclure les femmes dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le règlement des conflits a été progressivement reconnue sur la scène internationale. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été considérablement enrichi au cours des 19 dernières années, notamment en mettant en lumière l'effet disproportionné des conflits armés sur les femmes et les filles, les grands avantages du renforcement de la participation des femmes aux initiatives de prévention des conflits et de désarmement, ainsi qu'aux processus de paix, et la nécessité absolue de s'attaquer au fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme tactique de guerre. Il est aussi largement reconnu que les femmes et les hommes ont des expériences différentes pendant et après les conflits, et que les femmes affrontent un ensemble de difficultés liées à la consolidation de la paix et à la sécurité qui leur sont propres.

Il ne fait aucun doute qu'en dépit de ces progrès, il reste encore beaucoup à faire. Il n'y a eu qu'une très légère augmentation du nombre de femmes impliquées dans les pourparlers de paix officiels. Par conséquent, les préoccupations des femmes sont rarement inscrites à l'ordre du jour de ces pourparlers. Selon ONU-Femmes, ces dernières années, la participation des femmes aux délégations chargées des négociations dans les processus de paix appuyés ou suivis par l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas améliorée. En 2018, des femmes étaient présentes dans 14 des 19 délégations participant aux six processus actifs dirigés ou codirigés par l'ONU. Entre 1992 et 2018, 13 % des négociateurs, 3 % des médiateurs et seulement 4 % des signataires dans le cadre des principaux processus de paix suivis étaient des femmes. Une véritable et pleine participation des femmes, dans des conditions d'égalité, aux processus politiques concernant la paix et la sécurité ne consiste pas seulement à assurer une représentation équitable des femmes et des hommes, mais aussi à garantir la qualité de la participation des femmes. Il s'agit ici du

leadership des femmes. Il nous faut identifier et appuyer les politiques de nature à renforcer la voix des femmes et leur participation à la prise de décisions, depuis la phase initiale du processus de rétablissement de la paix jusqu'à la création et au développement d'institutions gouvernementales locales et nationales.

Nous savons qu'il y a un grand nombre de femmes hautement qualifiées qui sont bien préparées et disponibles pour occuper des postes de haut niveau, notamment en tant que négociatrices et médiatrices. L'un des grands défis consiste à faire prendre conscience aux décideurs que la participation des femmes apporte une grande valeur ajoutée et constitue un élément crucial nécessaire pour apporter des changements dans les situations d'après conflit. Pour réaliser ce changement, il faut que les politiciens, les négociateurs et les médiateurs changent leur perception du rôle des femmes dans la prévention des conflits et le maintien de la paix.

Nous ne devons pas oublier qu'associer les femmes aux efforts de paix n'est pas seulement une question de droits de la personne et d'autonomisation des femmes. C'est aussi un impératif de sécurité. Les faits montrent que les initiatives de sécurité sont plus efficaces et plus viables quand les femmes participent à la prévention et à l'alerte rapide, ainsi qu'au rétablissement de la paix, au maintien de la paix et au règlement des conflits et à la reconstruction après un conflit. Le rôle central que les femmes jouent dans de nombreuses familles et communautés leur donne une perspective unique qui leur permet de détecter les comportements inhabituels et les signes de conflits imminents, tels que la mobilisation des armes et l'entraînement au maniement des armes. Les femmes sont bien placées pour détecter les premiers signes de radicalisation, car leurs droits et leur intégrité physique sont souvent les premières cibles des fondamentalistes.

La participation des femmes aux négociations peut également accroître les chances de parvenir à un accord, car les femmes sont souvent considérées par les parties aux négociations comme d'honnêtes médiatrices. Une étude a révélé qu'une participation substantielle des femmes et des groupes de la société civile aux négociations de paix réduit de 64 % les chances d'échec de l'accord qui en résulte et, selon une autre étude, augmente de 35 % les chances que cet accord tienne pendant au moins 15 ans. En outre, du fait qu'elles sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et fondée sur le genre, les femmes font souvent plus campagne pour le respect du principe

de responsabilité et la mise en place de services pour les survivantes des violences sexuelles liées au conflit.

La Pologne, qui appuie fermement la cause des femmes et de la paix et de la sécurité, s'attache à garantir une véritable représentation des femmes dans les opérations et les missions à l'étranger et à renforcer leur position en renforçant leur présence dans les structures de commandement et de contrôle et leurs rôles de direction. Un bon exemple à cet égard est le contingent polonais nouvellement déployé auprès de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui aura une proportion de 7 % de femmes, l'une des plus élevées au sein de la FINUL. Nous nous emploierons à faire de même pour l'ensemble de la mission.

Si nous prenons au sérieux notre engagement en faveur d'un monde plus pacifique, plus durable et plus prospère, nous n'avons tout simplement pas d'autre choix que d'investir dans les femmes, de leur donner voix au chapitre dans tous les processus de prise de décisions pertinents et d'appuyer leur autonomisation politique et économique. Nous devons cesser de considérer les femmes comme de simples victimes de la guerre mais plutôt comme des chefs de file en matière de rétablissement et de maintien de la paix. Enfin, nous devons réfléchir non seulement à ce que les femmes peuvent faire pour la paix, mais aussi à ce que la paix peut faire pour les femmes. Le développement durable et une paix durable sont des conditions préalables pour que les femmes et les filles puissent s'épanouir, étudier, travailler et exploiter leur potentiel.

M. de Rivière (France) : Je remercie l'Afrique du Sud pour l'organisation de ce débat et son engagement résolu en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je remercie aussi le Secrétaire général et les différentes intervenantes pour leurs présentations.

Alors que nous commémorerons en 2020 les 20 ans de l'adoption de la résolution 1325 (2000), les 25 ans de la Conférence de Pékin et les 5 ans du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il n'échappe à personne que nous sommes encore très loin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés. Ces anniversaires ne résonneront malheureusement pas comme une victoire, tant les premiers progrès enregistrés ont été remis en question par la succession des crises, dont les femmes sont souvent les premières victimes, mais aussi par une remise en cause inacceptable de leurs droits. Ces commémorations doivent être pour nous tous l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons faire pour

donner une traduction concrète à nos engagements. Le cadre normatif est déjà là; il nous reste à l'appliquer.

L'examen, en 2020, de la structure de consolidation de la paix aux Nations Unies sera une étape importante. Plusieurs mesures importantes ont déjà été prises. Nous saluons les initiatives d'ONU-Femmes, moteur de changement au sein des Nations unies et à qui nous renouvelons tout notre soutien. La Stratégie de parité du Secrétaire général est également essentielle et nous devons tous nous mobiliser pour qu'elle soit intégralement mise en œuvre. Les plans d'action adoptés par la Commission de consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix doivent permettre une participation accrue des femmes aux opérations de paix et aux processus de négociation.

Les violences sexuelles continuent, en 2019, à être utilisées comme une arme de guerre. C'est intolérable et cela ne doit plus être toléré. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2019/800), les violences sexuelles sont particulièrement utilisées à l'encontre des femmes qui s'engagent pour la paix et la défense des droits de l'homme. Le Conseil doit donc réagir plus vigoureusement contre ce fléau. Je tiens à saluer ici l'adoption du Plan d'action des forces armées sud-soudanaises en matière de lutte contre la violence sexuelle liée au conflit. Je salue également les décisions prises par la Force conjointe du G5 Sahel en la matière. Ce sont de premiers pas encourageants qui soulignent notamment comment le Conseil peut orienter efficacement la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit. Mais ce ne sont que de premiers pas, et ces exemples doivent être suivis par tous.

La résolution 1325 (2000) a lancé un mouvement qu'il importe désormais d'accélérer. Nous devons rebâtir le consensus, fragilisé cette année, autour de la nécessité d'agir concrètement pour améliorer la participation des femmes aux processus de paix et améliorer leur protection contre les violences sexuelles. À ce sujet, les auteurs de violences sexuelles ne doivent plus bénéficier de l'impunité et doivent être tous traduits en justice. La résolution 2493 (2019), que nous venons d'adopter, doit donc être l'occasion de consolider les acquis et d'aller beaucoup plus loin ensemble. On le sait, en matière de droits des femmes, quand on arrête d'avancer, on recule. On ne fait jamais du surplace.

La France a fait de la mise en œuvre des résolutions portant sur les femmes et la paix et la sécurité un axe fort de son action. Nous avons appuyé

les initiatives visant à apporter un soutien médical, psychologique et social aux survivantes de violences sexuelles, comme par exemple les initiatives de Nadia Murad et du docteur Denis Mukwege visant à mettre en place un fonds de soutien aux survivantes de violences sexuelles. Nous continuerons par ailleurs à soutenir l'hôpital de Panzi et la fourniture d'une gamme complète de soins de santé, notamment des soins de santé sexuelle et reproductive, pour les victimes.

Je rappelle enfin que la France accueillera en juillet 2020 à Paris, en partenariat avec le Mexique et ONU-Femmes, le Forum Génération Égalité, destiné à donner un nouvel élan aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'autonomie politique et économique des femmes, qui passe notamment par le droit des femmes à disposer librement de leur corps, sera au cœur de ce Forum.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat public. Je tiens également à remercier les intervenantes de leurs exposés édifiants et des efforts inlassables qu'elles déploient en vue de la mise en œuvre efficace du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tant au sein du système des Nations Unies que sur le terrain.

Je voudrais en outre saisir cette occasion pour féliciter la délégation sud-africaine pour l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2493 (2019). Nous saluons les efforts déployés par l'Afrique du Sud au cours des négociations sur cette résolution et réaffirmons qu'il importe de préserver l'unité du Conseil relativement aux questions concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il s'agit d'une expression de notre conviction commune de l'importance que revêt le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la haute priorité que nous accordons tous à l'autonomisation des femmes et à leur participation aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde entier. À cet égard, je voudrais mettre en exergue plusieurs questions fondamentales.

Premièrement, nous devons promouvoir les résultats obtenus à ce jour et relever les défis qui subsistent alors que nous nous dirigeons vers la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Deuxièmement, nous devons souligner l'importance de l'autonomisation des femmes et de

l'égalité des sexes dans le règlement des conflits si nous voulons parvenir à une sécurité et une paix durables.

Troisièmement, les États Membres doivent travailler en étroite collaboration avec l'ONU à la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Au cours des 19 dernières années, en commençant par la résolution 1325 (2000), la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, a élaboré un cadre normatif solide pour donner aux femmes les moyens d'exercer leur droit inhérent à participer à la réalisation de la paix. Nous nous félicitons des résultats obtenus à cet égard, puisque 72 % des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2018 font explicitement référence aux questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité. Toutes les missions entreprises par le Conseil cette année comportaient des éléments relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, y compris des réunions avec des groupes de femmes locales. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est un modèle d'autonomisation des femmes dans les missions de paix. La Cheffe de mission est une des trois femmes qui sont à la tête des composantes Police, militaire et civile de la mission.

Néanmoins, il reste encore des obstacles à la participation pleine et entière des femmes dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'un de ces défis est la persistance de la violence sous différentes formes contre les femmes, notamment la violence sexuelle dans les situations de conflit. Les besoins humanitaires des femmes et des filles n'ont pas été pleinement satisfaits. La représentation des femmes dans les processus politiques, les processus de paix et les postes de direction est faible.

L'année prochaine, nous commémorerons les anniversaires de nombreux cadres de référence et événements importants, tels que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui souligne l'importance cruciale de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Tous ces anniversaires constituent des occasions très importantes et uniques d'unir nos efforts et de tirer parti des succès obtenus à ce jour dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en relevant les défis qui persistent.

Le fait que les femmes soient privées de leurs droits fondamentaux et ne soient pas traitées sur un pied d'égalité dans les situations de conflit, d'avant ou d'après conflit peut constituer le principal obstacle aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en vue d'instaurer une paix durable. Il ne fait aucun doute que l'inégalité entre les sexes et la persistance de la violence à l'égard des femmes et des filles peuvent accroître les risques d'éclatement d'un conflit.

Il est regrettable et inacceptable que les femmes et les filles soient touchées de manière disproportionnée par les conflits et que leurs droits fondamentaux soient violés uniquement en raison de leur sexe. Cette réalité est aggravée lorsque les femmes sont exclues et marginalisées dans les efforts de maintien et de rétablissement de la paix et d'établissement d'une paix durable, et lorsqu'on les empêche de participer véritablement aux négociations et aux accords de paix. Il a été prouvé que la participation effective des femmes aux accords de paix augmente les chances de parvenir à un résultat positif et durable. Saper le rôle des femmes signifie non seulement les marginaliser, mais aussi saper les efforts visant à instaurer la paix, à autonomiser les femmes sur les plans politique, économique et social et à renforcer les piliers de la sécurité et de la stabilité.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par les États Membres de présenter leurs plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité dans la perspective du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Nous réaffirmons qu'il incombe au premier chef aux États Membres de veiller au respect des droits de la personne, de mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de promouvoir leur participation sur un pied d'égalité à toutes les phases du rétablissement de la paix. Nous nous félicitons également des partenariats mis en place avec l'ONU pour renforcer les capacités des États Membres à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à leurs priorités et caractéristiques nationales. Nous saluons également le rôle des organisations régionales à cet égard. À ce propos, nous nous félicitons également du programme régional de la Ligue des États arabes pour les femmes et la paix et la sécurité, car les femmes arabes ont toujours joué un rôle central dans la réalisation de la paix au Moyen-Orient. L'État du Koweït appuie ce programme et sa mise en œuvre.

En conclusion, l'autonomisation des femmes, le renforcement de leur rôle et leur participation effective à la promotion de la paix, de la sécurité, du développement et de la stabilité contribueront sans aucun doute à la mise en œuvre des buts et principes figurant dans de la Charte des Nations Unies pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Afrique du Sud d'avoir appelé l'attention du Conseil sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est d'une grande importance pour l'Indonésie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les intervenantes, dont certaines sont venues de très loin pour nous informer, à savoir M^{me} Diop, M^{me} Salah et M^{me} Ekomo. Je pense qu'elles nous ont fourni beaucoup d'informations supplémentaires sur cette question particulière.

L'Indonésie s'associe à la déclaration que fera la représentante des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La politique étrangère de l'Indonésie accorde une attention particulière à la question des femmes. C'est également ce qu'a clairement affirmé hier encore une fois dans un discours sur les orientations politiques M^{me} Retno Marsudi, la première femme Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, réélue la semaine dernière. La question des femmes restera une priorité pour l'Indonésie à l'avenir. Étant donné que cette question est au centre de notre débat d'aujourd'hui, je voudrais également souligner quelque chose de très important : au cours des 15 dernières années, plus de 50 % des diplomates nouvellement recrutés chaque année ont été des femmes. Les ambassadeurs masculins comme moi disparaîtront dans un avenir proche.

Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il y aura plus de femmes diplomates qui travailleront comme médiatrices et gardiennes de la paix. Ce sont elles qui poursuivront la quête de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'avenir. Bien que cela me rende fier, à l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devrions tous ici nous demander ce que nous avons accompli dans ce domaine particulier. Allons-nous de l'avant? Jusqu'où sommes-nous allés dans la mise en œuvre de la résolution à laquelle nous sommes fièrement attachés?

Je prends note du dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800) et salue l'inclusion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans la plupart des accords conclus dans les processus de paix.

Cependant, comme toutes les intervenantes nous l'ont rappelé, la mise en œuvre de ce programme s'est avérée difficile. Il reste encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points pertinents.

Premièrement, nous devons réaffirmer notre engagement à accélérer les progrès dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui constitue une plate-forme solide pour transformer nos paroles en actes. Dans de nombreux cas, les quotas de représentation des femmes n'ont été mis en place qu'à un stade précoce et l'engagement à maintenir ces quotas n'a pas été tenu. En fait, les femmes font non seulement partie de la solution, mais elles ont également joué un rôle influent en servant de source d'inspiration et de facilitatrices de la paix et de la sécurité. Nous en avons fait l'expérience en Indonésie, et nous continuerons la mise en œuvre de ce programme. Nous sentons et croyons que les femmes peuvent avoir une influence positive sur leurs communautés. Nous sommes donc déterminés à renforcer le rôle des femmes dans l'atténuation des conflits sociaux et la lutte contre l'extrémisme violent. Mais les engagements seuls ne suffisent pas s'ils ne s'accompagnent pas d'une mise en œuvre détaillée, d'un cadre juridique et d'actions sur le terrain. À cet égard, nous appuyons l'élaboration de plans d'action nationaux, que nous jugeons nécessaires.

Deuxièmement, nous devons optimiser les ressources et les réseaux disponibles dans l'optique d'une approche qui soit à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier dans le contexte dynamique actuel. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement l'initiative de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices, qui a été lancée le mois dernier ici à l'ONU. Nous pensons que l'Alliance peut avoir un impact significatif en renforçant la participation des femmes à tous les niveaux des processus de paix. L'Indonésie elle-même a pris l'initiative d'accueillir en avril la formation régionale sur les femmes et la paix et la sécurité à l'intention des femmes médiatrices de l'ASEAN afin de renforcer leurs capacités dans les négociations de paix. Nous continuerons d'appuyer de telles initiatives. L'Indonésie a également créé le Registre des femmes pour la paix de l'ASEAN, qui est un groupe régional

d'experts chargé d'intégrer le rôle des femmes dans notre programme de paix régional.

Troisièmement, nous devons promouvoir le rôle des femmes en tant qu'agents de paix. Lorsque les femmes participent aux processus de paix, l'accord qui en résulte est 35 % plus susceptible de durer au moins 15 ans. Si nous voulons résoudre les conflits, il faut donc impliquer les femmes. L'Indonésie est un défenseur enthousiaste des femmes soldats de la paix. Elles savent gagner le cœur et l'esprit des communautés locales. Les civils trouvent aussi en elle une oreille plus attentive lorsqu'ils cherchent à se protéger de la violence sexuelle. L'Indonésie a déployé plus de 128 femmes soldats de la paix sur un total de près de 3 000 soldats indonésiens. Je suis fier de dire que lorsque nous nous sommes rendus à Djouba, j'ai rencontré plusieurs de nos policières indonésiennes chargées du maintien de la paix au Soudan du Sud. Nous continuerons de contribuer davantage. Actuellement, nous avons plusieurs centaines de femmes soldats de la paix en formation dans notre centre de formation de Sentul, dans l'ouest de Java. Je voudrais me faire l'écho de la Présidente du Conseil et rendre hommage à toutes nos femmes soldats de la paix, y compris la Casque bleu sud-africaine présente dans la salle aujourd'hui. Elles nous font tous honneur ici à l'ONU, et nous continuerons d'appuyer leur travail.

Je vous félicite tous encore une fois d'avoir adopté la résolution 2493 (2019), mais le plus important c'est qu'elle arrive à point nommé au moment où nous nous efforçons de tenir nos engagements avec l'appui des ressources, réseaux et personnel disponibles sur le terrain. Nous devons veiller à ce que les dispositions de la résolution soient pleinement et fidèlement appliquées, en particulier en ce qui concerne l'engagement que nous avons tous pris d'encourager la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité – et j'insiste sur les termes « pleine » et « sur un pied d'égalité » – à toutes les étapes des processus de paix.

En conclusion, je voudrais reprendre à mon compte les paroles que la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M^{me} Retno Marsudi, répète souvent. Elle me rappelle toujours qu'« investir dans les femmes, c'est investir dans la paix ». Il est temps pour nous tous d'investir réellement, sérieusement et généreusement.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la participation à ce débat de S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, et de S. E. M^{me} Michelle-Jasmin Muntefering, Ministre d'État au Ministère fédéral des

affaires étrangères de l'Allemagne. Elle remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, dont elle apprécie une fois de plus la pertinence des analyses. Elle exprime par la même occasion toute son appréciation aux contributions enrichissantes de chacune des intervenantes : M^{me} Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union Africaine pour les femmes, la paix et la sécurité; M^{me} Lina Ekomo, ancienne Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, au nom de FemWise-Africa et du Réseau des femmes influence en Afrique; et M^{me} Alaa Salah, militante de la société civile soudanaise.

À l'orée de la célébration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), il est préoccupant de constater, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (voir S/2019/800), qu'en dépit de progrès globalement encourageants, la mise en œuvre des engagements convenus en vue d'accroître la contribution des femmes à la paix et à la sécurité reste, à ce jour, en deçà des résultats escomptés. De nombreuses pesanteurs sociopolitiques, économiques et culturelles continuent d'entraver la participation pleine et entière des femmes au renforcement de la paix et de la sécurité, notamment dans de nombreux pays en proie à des conflits armés ou en phase de sortie de crise. En effet, bien qu'elles figurent parmi les premières victimes de violences en tous genres lors des conflits armés, les femmes continuent d'être confinées dans des rôles périphériques lors des négociations et dans les stratégies de sortie de crise et de consolidation de la paix, en dépit de la plus-value qu'elles représentent.

Au regard des acquis des 20 dernières années et des défis à surmonter, ma délégation est d'avis que les efforts d'inclusion des femmes dans les mécanismes de renforcement de la paix et de la sécurité doivent être poursuivis. Dans cette perspective, il est primordial de leur ouvrir davantage les espaces politiques, aussi bien en temps de paix que de conflit, et de veiller à leur autonomisation pour en faire des acteurs du développement économique et social.

Conscient du rôle déterminant des femmes, le Gouvernement ivoirien s'est attelé, dès la fin de la crise postélectorale, à les placer au cœur de la stratégie nationale de consolidation de la paix, à travers le renforcement de leur présence dans les partis politiques et les institutions politiques nationales, telles que le Parlement et le Sénat. Le Parlement ivoirien a ainsi adopté, le 16 juillet dernier, une loi sur la représentativité des femmes dans

les assemblées élues. Bien avant, le 6 mars, le Parlement a décidé d'accorder une subvention aux partis politiques dans lesquels le taux de représentativité des femmes dans les organes élus (Conseil municipal, Conseil régional, etc.) atteindrait 30 %.

S'agissant de la contribution des femmes à la prévention et à la résolution des conflits, le Gouvernement a contribué au lancement, le 26 janvier 2018, du Réseau national des femmes leaders, et s'est engagé pleinement dans la création, en juin 2017, du Réseau des femmes d'influence en Afrique, dont l'action vise à accroître la contribution des femmes à la paix et à la stabilité sur le continent. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire soutient la contribution des femmes aux opérations de maintien de la paix par la présence remarquable de composantes féminines au sein des contingents ivoiriens en République démocratique du Congo, au Mali et en République centrafricaine.

Sur le plan sous-régional, mon pays soutient les actions du Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à coordonner et optimiser le rôle et les initiatives des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion des droits humains, particulièrement ceux des femmes et autres groupes vulnérables. Au niveau régional, la Côte d'Ivoire se réjouit de l'engagement de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) dans le cadre d'une approche coordonnée avec les communautés économiques régionales. L'adoption en mars 2018, du Cadre continental de résultats, visant la collecte de données quantitatives et qualitatives sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), permet ainsi de coordonner et de renforcer les actions majeures entreprises, à savoir la promotion de la parité dans les appareils exécutif et législatif, de même que le renforcement du rôle des femmes dans les stratégies de médiation et de prévention.

Une meilleure implication des femmes nécessite en amont la mise à disposition d'une offre adéquate en matière d'éducation, de santé et d'autonomisation pour les femmes et les jeunes filles. Cela permettra de renforcer leur position sociale et, par conséquent, leur participation plus active à l'ensemble des dispositifs sociopolitiques de prévention des conflits et de consolidation de la paix. C'est à la lumière de cet impératif que la Côte d'Ivoire, unique pays à avoir été retiré à ce jour de la liste annexée au rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux

conflits armés, accorde une importance particulière à l'autonomisation des femmes. Cet engagement des autorités ivoiriennes s'est matérialisé, entre autres, par la création d'un Secrétariat d'État dédié à l'autonomisation des femmes et par l'octroi de fonds destinés au financement des micro-projets en faveur des femmes. À titre d'illustration, le programme social adopté par le Gouvernement ivoirien depuis janvier de cette année et doté d'un fonds de 727,5 milliards de francs CFA – soit environ 1,455 milliard de dollars américains – place l'autonomisation des femmes au cœur de ses priorités et vient renforcer les actions déjà menées par le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire, qui, à ce jour, a permis à 170 000 femmes de sortir de la précarité grâce au financement de leurs projets.

Pour conclure, ma délégation exhorte tous les acteurs concernés à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions 1889 (2009), 2122 (2013), 2242 (2015) subséquentes, qui consacrent l'exigence fondamentale du rôle des femmes dans la prévention des conflits et la restauration de la paix et de la stabilité durables.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Afrique du Sud d'avoir organisé cette séance et savons gré à tous les intervenants des exposés importants et détaillés qu'ils nous ont présentés ce matin et qui sont une véritable source d'inspiration.

Le Pérou est résolument attaché au programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité, car il est convaincu que le leadership et la participation active des femmes, comme agents de paix, à toutes les étapes des conflits ont un effet déterminant. Toutes les statistiques confirment les bienfaits liés à la présence des femmes sur le terrain, en particulier dans les interactions avec les sociétés d'accueil et dans la mise en œuvre effective des moyens de règlement pacifique des différends. C'est pourquoi depuis l'an 2000, de l'adoption historique de la résolution 1325 (2000) à la résolution 2493 (2019), que nous venons d'adopter par consensus, nous menons un processus de réflexion afin d'établir des objectifs progressistes et de créer des bonnes pratiques dans ce domaine. À cet égard, nous saluons et soulignons les efforts de la délégation sud-africaine pour contribuer à la mise en œuvre des engagements internationaux liés à ce programme. Néanmoins, nous pensons qu'il subsiste des obstacles et des défis à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans ce contexte, nous voudrions insister sur cinq points

essentiels sur lesquels nous estimons que le Conseil devrait agir de façon soutenue.

Premièrement, le Conseil doit continuer de promouvoir une participation accrue des femmes aux processus de paix et de réconciliation nationale dans le cadre des mandats qu'il définit et de veiller au respect de ceux-ci. Les faits indiquent clairement qu'une participation importante des femmes à tous les niveaux de la vie politique réduit la probabilité de conflit et rend beaucoup plus efficaces les opérations de maintien et de consolidation de la paix ainsi que les efforts de défense des droits des femmes.

Deuxièmement, il est essentiel d'accorder l'attention voulue aux causes profondes des conflits liées à l'inégalité des sexes et à la violence fondée sur le genre, car cela favorise une approche globale des situations de conflit. Il est également important de prendre en considération les effets différenciés des conflits sur la protection des femmes et des filles.

Troisièmement, en ce qui concerne les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2019/800), nous devons redoubler d'efforts pour intégrer des spécialistes des questions de genre dans les missions politiques et de maintien de la paix afin que ces questions soient prises en compte à tous les niveaux de l'analyse, de la planification et de l'exécution des politiques, notamment en matière d'autonomisation économique. Nous sommes convaincus des bienfaits inhérents à l'augmentation du nombre de femmes Casques bleus dans les opérations de paix, et c'est une cause qui nous tient à coeur.

Quatrièmement, il importe de mettre en avant et de promouvoir la collaboration active entre les missions et les organisations de femmes de la société civile. Cela suppose également qu'il faut accroître la participation d'intervenantes issues de la société civile aux séances du Conseil et procéder à des analyses détaillées des informations recueillies sur le terrain pour les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Cinquièmement, nous devons encourager l'utilisation efficace des informations et des recommandations du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ce qui nous permettra de mieux suivre et coordonner les activités de mise en oeuvre, conformément à la résolution 2242 (2015). Le Pérou a l'honneur de coprésider le Groupe depuis 2018, aux côtés de la Suède tout d'abord puis de l'Allemagne cette année.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que le Pérou est convaincu qu'en l'état actuel des choses, l'instrument le plus efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationales est l'autonomisation des femmes, ce qui suppose de reconnaître leur leadership, d'encourager leur pleine participation aux processus de paix et de faire en sorte que les engagements pris soient concrétisés sur le terrain.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Naledi Pandor, Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, et M^{me} Michelle Müntefering, Ministre d'État au Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, de nous honorer de leur présence à cet important débat. Nous souhaitons également la chaleureuse bienvenue à M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, à M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité de l'Union africaine, à M^{me} Lina Ekomo, ancienne Ministre centrafricaine des affaires étrangères, au nom de FemWise-Africa et du Réseau des femmes d'influence en Afrique, et à M^{me} Alaa Salah, militante de la société civile et dirigeante communautaire. Je les remercie toutes de leurs exposés édifiants.

Nous saluons l'initiative de l'Afrique du Sud concernant la résolution 2493 (2019) sur les femmes et la paix et la sécurité, que nous venons d'adopter, car elle est cruciale pour faire progresser la mise en oeuvre de ce programme important.

La Guinée équatoriale reconnaît l'égalité des genres et encourage activement la participation des femmes dans tous les secteurs. Toutefois, nous prenons acte avec préoccupation des derniers rapports du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800) et sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2019/280). Comme l'ont illustré les témoignages des intervenantes, malgré les réalisations enregistrées, il reste beaucoup à faire pour assurer la mise en oeuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous appuyons la nouvelle stratégie du Secrétaire général pour parvenir à la parité des sexes au sein du personnel en tenue dans les opérations de paix d'ici à 2020, et nous encourageons à fournir un appui continu aux efforts pour la mettre en oeuvre.

Comme cela a été reconnu à maintes reprises dans cette salle, nous sommes tous d'accord avec l'initiative consistant à améliorer la qualité et la portée de l'action du Conseil de sécurité face aux situations de conflit

armé. Sous la présidence de la Guinée équatoriale en février, le Conseil a approuvé à l'unanimité la résolution 2457 (2019) concernant l'objectif de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. L'esprit de cette résolution se retrouve largement dans l'objectif de la parité des sexes, dans les objectifs de la résolution que nous venons d'adopter et également dans la résolution 2467 (2019), adoptée en avril sous la présidence de l'Allemagne afin de promouvoir la prévention et l'élimination de la violence sexuelle liée aux conflits. De ce point de vue, nous réaffirmons la nécessité de renforcer les directives en matière de formation dispensée avant le déploiement et pendant les opérations de maintien de la paix afin d'assurer l'efficacité des missions et la protection des civils, en particulier les plus vulnérables, contre tout abus et ses conséquences.

Nous sommes conscients à cet égard de l'impact des conflits armés sur les éléments les plus vulnérables de la société, généralement les femmes et les filles. Mais bien qu'étant souvent victimes d'actes horribles, celles-ci nous ont démontré à maintes reprises qu'elles peuvent contribuer aux efforts de paix et de sécurité, de consolidation de la paix et de prévention à tous les niveaux. C'est pourquoi nous saluons les efforts de l'ONU pour soutenir ces groupes essentiels et accroître leur visibilité, et reconnaissons le lien direct entre l'égalité des sexes, la résilience et la prévention des conflits. À cet égard, nous tenons à souligner la visite de haut niveau effectuée en Afghanistan sous la conduite de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et les voyages conjoints avec l'Union africaine au Soudan du Sud, au Sahel, en République démocratique du Congo, au Niger et au Tchad, ainsi que la visite réalisée au Cameroun en avril. Ces visites ont permis de mettre en lumière le travail des États pour lutter contre l'impunité, pour garantir l'application du principe de responsabilité et pour parvenir à l'égalité des sexes, le tout dans le respect constant de la souveraineté des pays.

Le Conseil a pour sa part reconnu les liens qui existent entre l'inégalité, la discrimination fondée sur le genre et la violence sexuelle liée au conflit, d'une part, et l'extrémisme violent et le terrorisme, d'autre part. Nous estimons que l'équité nécessaire pour éradiquer les causes profondes des conflits et remédier à leur complexité croissante va au-delà de l'égalité des sexes. Elle reflète également la nécessité de garantir l'égalité entre les États et le droit de tous les États au développement durable. Je salue donc l'attachement et le dévouement du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit à la transversalisation de ce programme. Nous encourageons également leurs initiatives stratégiques mises en place en vertu de l'Accord-cadre de coopération avec la Commission de l'Union africaine en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle dans le contexte des conflits africains, avec l'appui d'ONU-Femmes, du Réseau des femmes d'influence en Afrique et de FemWise-Africa.

L'Afrique étant le continent qui accueille le plus grand nombre de missions de maintien de la paix, pour garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier celles concernant l'important programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il importe que la communauté internationale coopère, en particulier en adoptant une résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique, qui est en suspens au Conseil et dont la République de Guinée équatoriale espère qu'elle sera adoptée d'ici la fin de l'année. Le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui consolide également les initiatives sous-régionales de mise en œuvre des résolutions du Conseil afin d'avancer dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, entre autres, est un exemple du type d'alliances qu'il faut continuer d'appuyer de façon plus prévisible.

Je saisis cette occasion, alors que le mandat de la Guinée équatoriale au Conseil touche à sa fin, pour remercier les membres du Conseil de leur dynamisme et de leur attachement à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En 2020, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le dixième anniversaire d'ONU-Femmes, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU. À cet égard, nous encourageons les membres à poursuivre leurs efforts communs en vue de transversaliser pleinement le rôle des femmes dans le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix et le développement durable.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons en premier lieu à exprimer notre reconnaissance pour la convocation de la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix

et la sécurité. Nous avons écouté avec intérêt l'exposé de M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, sur la contribution du Secrétariat au renforcement du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits armés, ainsi que les problèmes restants dans ce domaine. Nous avons également écouté avec intérêt les exposés des intervenantes invitées à nous parler de leur travail sur le terrain.

Le présent débat confirme la pertinence de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, adoptée il y a près de 20 ans. Une partie très importante des activités du Conseil relatives à la mise en œuvre de cette résolution consiste à renforcer le rôle et la contribution des femmes dans le cadre des processus de paix et à les protéger plus efficacement contre la violence à laquelle elles restent exposées dans les situations de conflit armé. Les femmes sont les principales victimes de la violence sexuelle, qui est souvent utilisée comme tactique de guerre. Nous sommes scandalisés par les cas dans lesquels des femmes sont utilisées comme un genre de marchandise humaine pour financer des activités terroristes et criminelles. Nous appelons les organismes spécialisés du système des Nations Unies à coopérer plus étroitement avec le Conseil de sécurité pour éliminer les pratiques abjectes telles que la violence sexuelle et la traite d'être humains en période de conflit armé.

Nous estimons vital d'éviter les doubles emplois entre les divers organes de l'Organisation et de mettre l'accent sur les situations qui posent incontestablement une menace à la paix et à la sécurité internationales, conformément aux prérogatives du Conseil de sécurité. Il est important de rappeler que l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix contribuent également aux efforts visant à promouvoir le rôle des femmes, à protéger leurs droits et à garantir l'égalité des sexes.

La Fédération de Russie appelle à mettre l'accent sur des mesures spécifiques pour servir les intérêts des femmes en temps de conflit armé. Il s'agit en particulier de mettre au point des plans d'action nationaux adaptés à chaque situation de conflit armé, qui représenteront des instruments utiles et efficaces, et non pas des déclarations supplémentaires couchées sur papier. L'adoption de ces plans de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), en particulier lorsqu'ils ne visent qu'à établir des rapports de forme et à cocher des cases, ne peut servir de critère pour évaluer les politiques nationales visant à améliorer la position des femmes.

Si nous voulons régler les problèmes existants dans ce domaine, les femmes elles-mêmes doivent avoir un rôle effectif. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de l'attention qu'il continue de porter à la nécessité d'élargir la participation et la contribution des femmes aux opérations de maintien de la paix, aux négociations de paix et aux processus politiques en général. La Russie est un partenaire fidèle de l'ONU en matière de préparation des soldats de la paix, y compris les femmes, dans des centres de formation certifiés, et elle participe activement à cette coopération par l'intermédiaire du Centre russe de formation au maintien de la paix créé par le Ministère des affaires étrangères et situé à Domodedovo, qui forme également des spécialistes étrangers.

Aujourd'hui, nous avons appuyé l'adoption de la résolution 2493 (2019), préparée par l'Afrique du Sud, car nous sommes convaincus de l'importance que revêtent la protection et la promotion des droits des femmes dans les situations de conflit armé. Toutefois, nous sommes contraints de signaler que cette résolution contient un certain nombre de dispositions qui dépassent la portée du mandat du Conseil. Elle est surchargée de références à la protection et à la promotion des droits de l'homme, des questions que l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme traitent déjà efficacement. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'adhérer strictement à son mandat, et nous n'appuyons pas les tentatives de justifier son intervention dans des domaines qui relèvent de la compétence d'autres organes.

Enfin, nous nous sentons également l'obligation de partager notre évaluation des premières années d'activité du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui est mentionné dans la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui. Nous sommes contraints de conclure que le Groupe n'est pas entièrement parvenu à devenir le chaînon manquant des activités dans ce domaine. Il n'a pas été en mesure d'éviter un certain degré de politisation de ses travaux ou d'élaborer des procédures véritablement transparentes et démocratiques pour prendre et adopter des décisions, ce qui représente une condition essentielle au maintien du dialogue entre les gouvernements sur un sujet aussi important. Il sera crucial de remédier à ces lacunes pour répondre aux attentes des États touchés par des conflits.

Nous sommes disposés à coopérer de manière constructive avec tous les États intéressés pour promouvoir de façon harmonieuse la cause des femmes dans le contexte des activités du Conseil. En octobre de

l'année prochaine, nous commémorerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Lorsque nous fêterons cet anniversaire, nous devons le faire dans une position d'harmonie qui atteste des résultats importants du Conseil et son unité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M^{me} Søreide (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège. Je voudrais remercier l'Afrique du Sud d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et d'avoir invité dans cette salle des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

Pour comprendre les conflits, nous devons comprendre comment ils touchent les femmes et les hommes, et pour résoudre les conflits, nous devons mobiliser les femmes. Les femmes et les hommes ont exactement le même droit de participer aux décisions concernant leur avenir. Comme l'a dit si éloquemment Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix, si les femmes ne sont pas des observatrices des conflits, pourquoi devraient-elles être des observatrices de la paix? Nous savons que les processus de paix inclusifs ont de meilleures chances d'aboutir à une paix durable.

Les pays nordiques se félicitent de l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/800) sur la participation pleine et entière des femmes à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix. Il est maintenant essentiel d'assurer un suivi concret et pratique. Nous y contribuerons aux niveaux tant national que multilatéral. Le lancement en septembre de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices a marqué une étape importante. L'Alliance met en avant non seulement le grand nombre de femmes ayant une expérience substantielle et variée dans le domaine de la paix et de la sécurité, mais elle montre également leur volonté de participer à ces processus et d'en prendre la tête. Nous encourageons d'autres pays à se joindre à l'initiative Engagement 2025 sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix, qui a été lancée durant la semaine de haut niveau de l'ONU en septembre. Nous exhortons également le Conseil de sécurité à veiller à ce que la situation et le rôle des femmes soient pris en compte dans ses résolutions et les mandats des missions.

L'inclusion, cela veut aussi dire inclure les femmes dans toute leur diversité : rurales et urbaines, jeunes

et âgées, handicapées, autochtones et d'orientations sexuelles différentes. Nous sommes préoccupés par la violence et la répression généralisées auxquelles sont confrontées les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et défendent les droits de la personne, ainsi que par l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de cette violence. Les droits et la sécurité de ces femmes sont essentiels à la démocratie et à la paix. Il est indispensable de soutenir les femmes qui travaillent en première ligne pour la paix. Je voudrais souligner ici le travail de l'International Civil Society Action Network, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et du Global Network of Women Peacebuilders.

Les recherches continuent de montrer qu'il existe un lien entre la violence fondée sur le genre et l'inégalité entre les sexes, d'une part, et le niveau de vulnérabilité d'une société face à la guerre civile et aux conflits, d'autre part. Il faut faire davantage pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits. Nous devons lutter contre les atteintes à la pleine et égale jouissance par les femmes de leurs droits fondamentaux, garantir leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative et renforcer les services destinés aux victimes de violences sexuelles. Nous appuyons fermement le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et nous nous félicitons de la création du Fonds international pour les rescapés de violences sexuelles liées à des conflits, dirigé par le docteur Denis Mukwege et M^{me} Nadia Murad. En ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Norvège, j'ai le plaisir d'annoncer que nous soutiendrons le Fonds. Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur l'indice sur les femmes et la paix et la sécurité, récemment lancé, qui mesure la situation des femmes dans le monde à l'aune de trois dimensions clefs : l'inclusion, la justice et la sécurité.

Enfin, le manuel sur la prévention et la répression de la violence sexuelle liée aux conflits, qui sera utilisé dans les opérations des Nations Unies, sera publié prochainement. En fait, il devrait être disponible dès demain.

Nous accordons beaucoup d'attention aux résolutions. Je pense que nous devrions nous concentrer tout autant sur leur mise en œuvre. Avec l'appui d'une organisation non gouvernementale, le Groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité, et d'autres, l'Afrique du Sud a pu intégrer dans la résolution 2493 (2019), que

nous avons adoptée aujourd'hui, un libellé sur la pleine application des résolutions antérieures. Nous aurions souhaité voir des engagements plus forts en faveur de la protection et de l'autonomisation des défenseuses des droits de la personne et des femmes œuvrant à la consolidation de la paix, mais leur rôle est désormais reconnu, de même que les responsabilités des États à leur égard. Nous avons parrainé la résolution 2493 (2019) et félicitons l'Afrique du Sud et le Conseil d'être parvenus à un vote par consensus.

Pour terminer, les pays nordiques demandent au Conseil de sécurité de préserver et de faire fond sur le consensus interrégional qui est la marque du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il devrait y avoir autour de cette table un accord total sur un simple fait : la participation des femmes est nécessaire pour parvenir à une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Suède.

M^{me} Linde (Suède) (*parle en anglais*) : L'adoption de la résolution 1325 (2000) en octobre 2000 aura réellement fait date. Elle a réformé notre façon de voir et d'analyser les conflits, mais aussi la manière dont nous œuvrons au maintien de la paix. Elle constituait une réponse à des générations de femmes qui avaient été négligées en tant qu'artisanes de la paix, négociatrices, médiatrices et parties à des conflits. Depuis lors, le renforcement des engagements pris par le système des Nations Unies et les États Membres, ainsi que d'importantes initiatives locales, régionales et internationales, ont permis de faire avancer ce programme, mais il reste beaucoup à faire.

Je voudrais remercier l'Afrique du Sud d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui en mettant l'accent sur la mise en œuvre. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/800), les défis sont de taille. Si nous voulons obtenir des résultats plus durables, nous avons besoin de leadership pour que les droits et la participation des femmes restent en tête des priorités. Nous avons également besoin que des mesures concrètes et pertinentes sur le terrain soient mises en œuvre et que le principe de responsabilité soit respecté afin que les décisions soient suivies d'effet. J'aimerais revenir brièvement sur chacun de ces trois éléments.

Premièrement, un leadership fort est la clef d'une intégration complète. En tant qu'États Membres et en tant qu'Organisation, nous, à l'ONU, devons prendre

des mesures concrètes en 2020. Nous devons contrer les attaques visant les droits fondamentaux des femmes, notamment les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, et nous devons défendre nos acquis multilatéraux. Les ressources doivent être mobilisées, les messages doivent être clairs.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mise en œuvre, des mesures concrètes doivent être prises par les gouvernements, les institutions multilatérales et les missions à titre individuel. Les questions de genre doivent influencer notre travail, nos débats et les prochaines mesures que nous prendrons. Elles doivent être prises en compte dans l'analyse des conflits, et des données ventilées par sexe doivent être incluses dans tous les rapports. Nous nous félicitons de l'engagement renouvelé de la Commission de consolidation de la paix d'intégrer les questions de genre dans tous ses travaux, et nous appuyons pleinement les propositions présentées aujourd'hui au Conseil de sécurité par le Président de la Commission.

Troisièmement, en ce qui concerne le principe de responsabilité, nous avons besoin de responsabilités clairement définies pour mettre en œuvre l'ensemble du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le suivi est essentiel pour s'assurer que l'analyse et les données reflètent les réalités sur le terrain. Les États Membres doivent se doter de stratégies pour assurer la participation des femmes aux processus de paix et aux organes de décision. La prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la poursuite de leurs auteurs doivent être au cœur des efforts de paix. Je tiens particulièrement à souligner le rôle de la société civile. Lorsque la Suède siégeait au Conseil de sécurité, nous avons invité un nombre record de représentants de la société civile à faire des exposés au Conseil, ce qui a donné lieu à des débats plus inclusifs et mieux informés. Hier, dans le cadre du Forum multipartite sur les femmes et la paix et la sécurité que nous avons organisé, les organisations de la société civile ont exprimé leur vive inquiétude face au ralentissement des progrès en lien avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elles ont également souligné leur préoccupation devant l'hostilité croissante visant les membres de la société civile travaillant dans ce domaine, en particulier les défenseuses des droits de la personne. Les États Membres, et les membres du Conseil de sécurité en particulier, doivent prendre des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre des décisions prises et y associer les représentants de la société civile en tant que partenaires. Le potentiel inexploité de la

société civile qui peut jouer un rôle dans la prévention des conflits par le biais des mécanismes d'alerte précoce n'est pas la moindre des raisons.

Puisque nous parlons de l'importance de la société civile et d'un leadership politique fort, je voudrais mettre en exergue l'évolution récente de la situation au Soudan. Comme nous l'a dit M^{me} Salah, la forte participation des femmes soudanaises a joué un rôle crucial dans la dynamique de changement. Nous sommes encouragés par l'accent qu'a mis le nouveau Gouvernement sur la participation des femmes. Nous devons tous être prêts à appuyer le peuple soudanais tandis qu'il s'engage sur cette voie.

Il est impossible de ne pas mentionner ce qui est en train de se passer dans le nord-est de la Syrie. Après avoir défendu pendant des années leurs foyers et nos pays contre la secte terroriste État islamique/Daech, les femmes et les hommes qui composent la mosaïque ethnique et culturelle de cette région subissent à présent les conséquences de l'offensive militaire turque. Nous savons que les femmes sont parmi les plus durement touchées par les conflits mais, dans la lutte contre Daech, ce sont elles aussi qui se battent en première ligne. C'est particulièrement vrai pour les femmes kurdes. Nous

avons l'obligation morale de les défendre dans de tels moments. Après plus de huit années d'un conflit dont le régime syrien porte l'écrasante responsabilité, la Syrie et la région ont besoin de paix. La Suède réitère son appui au processus politique dirigé par l'ONU, seule voie susceptible de mener à une paix durable.

Enfin, qu'il me soit permis de dire combien j'apprécie les engagements spécifiques pris dans le rapport du Secrétaire général. Nombre des recommandations formulées par la Suède au terme de son mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité sont abordées dans le rapport. Je suis fière de la contribution que la Suède a apportée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité pendant notre mandat au Conseil. Le Conseil peut être assuré que la Suède continuera de promouvoir ces questions, en étroite coordination avec les membres et d'autres partenaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'oratrices et d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.